

添 付 資 料

[資料]

1. 調査団員・氏名

1-1 現地調査

総括	原田 秀明	JICA 無償資金協力部 業務第二グループ グループ長
計画管理	森田 千春	JICA 無償資金協力部 業務第二グループ
業務主任 / 施設計画 / 入札図書 建築設計	福渡 勲 Phillippe Nganyade Zowe Tiba	(株) 福渡建築コンサルタンツ (株) 福渡建築コンサルタンツ
施工計画・積算	松本 康寛	(株) 福渡建築コンサルタンツ
通訳	大島 美保	(株) 福渡建築コンサルタンツ

1-2 事業化調査概要説明

総括	星野 明彦	JICA 無償資金協力部 業務第二グループ 教育・職業訓練チーム チーム長
計画管理	森田 千春	JICA 無償資金協力部 業務第二グループ
業務主任 / 施設計画 / 入札図書 建築設計	福渡 勲 Phillippe Nganyade Zowe Tiba	(株) 福渡建築コンサルタンツ (株) 福渡建築コンサルタンツ
通訳	大島 美保	(株) 福渡建築コンサルタンツ

1-3 事業化調査成果概要書（入札図書案）の現地説明・協議

総括	小林 秀弥	JICA 無償資金協力部 業務第二グループ 教育・職業訓練チーム 主査
業務主任 / 施設計画 / 入札図書 建築設計	福渡 勲 Phillippe Nganyade Zowe Tiba	(株) 福渡建築コンサルタンツ (株) 福渡建築コンサルタンツ
通訳	大島 美保	(株) 福渡建築コンサルタンツ

2. 調査行程

2-1 現地調査

通算 日数	月日	曜日	行程				
			官団員		コンサルタント団員		
			総括・計画監理	業務主任/施設計画	通 訳	施工計画・積算	建築設計
			JICA	福渡 勲	大島 美保	松本 康寛	Phillippe Nganyade Zowe Tiba
1	2/9	金	NH205 NRT1155 CDG1625 AF880 CDG2255	JL405 NRT1105 CDG1545 AF880 CDG2255			
2	2/10	土	0530BGF PM対象校視察				PM 対象校視察
3	2/11	日	対象校視察				
4	2/12	月	経済計画国際協力省 訪問、国家教育 識字 高等教育 研究省 大臣表敬 学校建設機材局 打合せ・質問票提出	施工会社 聴取 学校建設機材局打合せ		施工会社 聴取	
5	2/13	火	国家教育省/学校建設機材局 協議 サイト訪問・授業風景視察 (Centre-filles/Kina)	資機材調達業者 聴取		資機材調達業者 聴取	
6	2/14	水	公共工事・住宅 国土整備省、公共建物改修 都市計画省 大臣表敬 UNICEF (教育プログラムオフィサー) 協力部 (所長) 訪問 インタビュー	施工会社 聴取		サイト施設状況調査	
7	2/15	木	国家教育 識字 高等教育 研究省 ミニッツ協議 ミニッツ・ドラフト作成協議	NGO (CREPA, ICDI) 聴取		"	
8	2/16	金	EU 代表部 (所長) 訪問 インタビュー ミニッツ署名 (国家教育 識字 高等教育 研究省)				"
9	2/17	土	AF883 BGF2320	バンギで官団員に同行			設計改善点検討
10	2/18	日	CDG0555 NH206 CDG1830	資料整理 団内打合せ			
11	2/19	月	NRT1410	学校建設機材局 打合せ 質問票事項聴取 経済計画国際協力省にて情報収集			施工会社 見積依頼
12	2/20	火		学校建設機材局 打ち合わせ 質問票回収	ソフコン見積依頼作成		"
13	2/21	水		設計改善点協議	公共建築 住宅 都市計画省にて情報収集 現地NGOにてソフコン見積依頼		設計改善点協議
14	2/22	木		学校建設機材局 設計改善点協議	"	学校建設機材局 設計改善点協議	学校建設機材局 設計改善点協議
15	2/23	金		EU 情報収集 サイト状況調査	都市計画省にて登記書入手 サイト状況調査		サイト状況調査
16	2/24	土		サイト状況調査			
17	2/25	日		資料整理 団内打合せ			
18	2/26	月		学校建設機材局回答回収 サイト状況調査			サイト状況調査
19	2/27	火		学校建設機材局 設計見直し案協議	都市計画省にて情報収集 施工会社見積徴収		施工会社見積徴収
20	2/28	水		水道局・電力会社にて手 続き・工事費等情報収集	収集資料翻訳	現地調査結果概要作成	施工会社見積分析
21	3/1	木		気象データ収集 施工会社見積分析	"	"	設計図書修正
22	3/2	金		不足情報追加収集	"	"	設計図書修正
23	3/3	土		各最終案打合せ 学校建設機材局打合せ	各最終案打合せ 学校建設機材局打合せ AF883 BGF2320		各最終打合せ 学校建設機材局打合せ
24	3/4	日		9D260 BGF1015 1435DLA	0555CDG JL406 CDG1805		
25	3/5	月		陸路YAO 日本大使館報 告	1400NRT		
26	3/6	火		0620CDG JL 406 1805			
27	3/7	水		1400NRT			

2-2 事業化調査概要説明

通算日数	月日	曜日	行程				
			官団員		コンサルタント団員		
			総括 (JICA)	計画管理 (JICA)	業務主任/施設計画/ 入札図書	通 訊	建築設計
星野明彦	森田千春	福渡 勲	大島 美保	Phillippe Nganyade Zowe Tiba			
1	7/4	水			JL405 NRT11:10 16:40CDG AF880 CDG23:15		
2	7/5	木			0455BGF 団内打合せ、DCES訪問・打合せ、教育大臣表敬、 経済計画国際協力省表敬訪問		
3	7/6	金			境界線指標設置状況確認作業打合せ、その他アボ取り、打合せ等作業		
4	7/7	土			サイト境界線指標設置状況調査 (DCES、測量士) 4サイト、その他アボ取 り、アンケート作成等作業		
5	7/8	日			団内打合せ、資料整理		
6	7/9	月			団内打合せ、アンケート等資料作成、CREPA (ONG) 訪問、DCES業務進捗確 認		
7	7/10	火			CREPA (ONG)説明・協議、サイト境界線指標設置状況調査 (DCES、測量士) 3サイト、資機材調査資料等作成作業		
8	7/11	水		JL405 NRT11:10 16:40CDG AF880 CDG23:15 04:55BGF	サイト境界線指標設置状況調査 (DCES、測量士) 1サイト、CREPA協議 (ソ フコン)、資機材調査資料配布、その他資料作成等		
9	7/12	木		団内打合せ、DCES調査結 果概要説明、CREPA便所 建設サイト視察	団内打合せ DCES 調査結果概要説明、便所建設サイト視察 (BEGOUA、LAKOUANGA校)	官団員に同行	
10	7/13	金		サイト調査 (照明設備・便所)、概要書説明 (DCES)、団内打合せ			
11	7/14	土		測量図確認 (DCES)、サイト調査 (簡易便所BEGOUA校)、団内打合せ			
12	7/15	日		団内打合せ	資料整理		
13	7/16	月		測量図確認 (DCES)、フランス赤十字訪問 (便所建設プロジェクト)、CREPA協議 (ソフコン関 連)、概要書説明 (DCES)、団内打合せ、サイト調査 (KOUDOUKOU校)			
14	7/17	火		CREPA協議 (ソフコン)、団内打合せ		CREPA協議、補足調査	
15	7/18	水	BGF 団内打合せ、サイト調査 (KOUDOUKOU校)	概要書説明 (DCES)、CREPA協議 (ソフコン関連)、団内打合せ、サイト調 査 (KOUDOUKOU校)		概要書説明 (DCES)	
16	7/19	木	サイト調査 (CENTRE-FILLES、KOUDOUKOU校)、ミ ニッツ協議 (DCES)、計画省表敬訪問、教育大臣 表敬、ミニッツ署名	サイト調査 (CENTRE-FILLES、KOUDOUKOU校)、ミ ニッツ協議 (DCES)、計画省表敬訪問、教育大臣 表敬、ミニッツ署名 AF883_BGF2215		ミニッツ協議 (DCES)	
17	7/20	金	サイト視察	05:55CDG JL406 CDG19:05		官団員に同行	
18	7/21	土	サイト視察	1355NRT		官団員に同行	
19	7/22	日	BGF				

2-3 事業化調査成果概要(入札図書案)の現地説明・協議

通算 日数	月日	曜日	行程			
			官団員		コンサルタント団員	
			総括(JICA)	業務主任/施設計画/ 入札図書	通 訳	建築設計
			小林 秀弥	福渡 勲	大島 美保	Phillippe Nganyade Zowe Tiba
1	8/22	水		JL405 NRT1110 1640CDG AF880 CDG2315		
2	8/23	木		0455BGF 計画省二国間協力担当官との打合せ、CREPA打合せ、国内打合せ		
3	8/24	金		国内打合せ、関係各者とのアポとり		
4	8/25	土	PM 03:10バング着9D201	DCES局長との打合せ・説明、バング空港	Hotel du Centre	
5	8/26	日		国内打合せ		
6	8/27	月	国内打合せ、DCES局長打合せ・説明、教育大臣表敬訪問、SODECA・ENERCA 訪問			国内打合せ、DCES局長打 合せ・説明、教育大臣 表敬訪問
7	8/28	火	国内打合せ、財務省官房長面会・協議、SODECA担当者面会・協議 ミニッツ案作成、ENERCA資料回収			国内打合せ、財務省官房 長面会・協議
8	8/29	水	DCESミニッツ協議、教育省ミニッツ署名、計画省ミニッツ署名、報告書作成、資料整理			
9	8/30	木	教育省表敬、CREPA訪問 AF883 BGF22215			
10	8/31	金	0555CDG JL406 CDG1905			
11	9/1	土	1355NRT			

3. 関係者(面会者)リスト

「中ア」国政府

Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENAESR)

国家教育・識字・高等教育・研究省

M. Charles-Amel DOUBANE	Ministre 大臣
M. Luc WENEZOUS	Cabinet du Ministre 大臣官房
M. Amicet YADE	Attaché de Cabinet 官房担当
M. Jonas GUEZEWANE PIKI	Directeur Général, Direction Générale de l'Education Nationale 国家教育局 局長
M. Joseph BALCILIA	Directeur Général, Direction Générale de l'Administration et des Finances 総務財務局 局長
M. Max WALLOT	Directeur Général, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 高等教育・研究局 局長
M. Jacob BERE	Directeur, Direction de l'Education Préscolaire et de l'Enseignement Fondamental 1 就学前教育・初等教育 1局 局長
M. Timothée ZIANTHE	Directeur, Direction des Constrcutions et Equipements Scolaires 学校建設機材局 局長
M. Aimé BANGUE	Ingénieur, Direction des Constrcutions et Equipements Scolaires 学校建設機材局 技師

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI)

経済計画国際協力省

M. Sylvain MALIKO	Ministre 大臣
M. Félix MOLOUA	Directeur de Cabinet 次官
M. Réginald BIGUE KOLA	Directeur Général, Direction Générale de la Coopération Internationale 国際協力局 局長
Mme Désiré Julienne GAUDEUILLE	Directrice Biralérale avec les Pays Asiatiques et Arabes, Direction Générale de la Coopération Internationale 国際協力局 アジア・アラブ諸国二国間局長
M. Désiré YASSIGAO	Coordonnateur de la Cellule Gestion des Dons Japonais, Comité de gestion du don japonais 日本援助管理委員会 日本援助管理室コーディネーター
M. Vincent TEGBA	Chef Service 課長

Ministère de l'Equipement et du Desenclavement

設備・交通整備省

M. Jean Prosper WODOBODE	Ministre 大臣
M. Noël GBEBE	Chargé de Mission ミッション担当官
M. Blaise NGOUNEIE	Protocole 儀典
M. Auguste NAMBEA	Direction Générale de l'Equipement 設備局
M. Noël NGOYA	Direction Générale de l'Equipement 設備局

Ministère de Réhabilitation des Edifices Publics, de l'Urbanisme et du Logement (MREPUL)

公共建物改修・都市計画・住宅省

M. Timoléon MBAÏKOUA	Ministre 大臣
M. Dieudonné NANA	Directeur de Cabinet

M. Albert MAWA	官房長 Chargé de Mission de l'Urbanisme 都市計画 業務担当
M. Séraphin KOMARIA	Expert du Cabinet 官房付専門家
M. Sylvestre GOSSOYE	Expert du Cabinet 官房付専門家
M. Faustin N'TELNOUMBI	Directeur Général, Direction Général de la Reconstruction des Effices Publics et du Logement 公共建物改修・住宅局 総局長
M. Gabriel NGOUAMIDOU	Directeur 公共建物改修・住宅局 局長

Ministère des Finances, des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
財務・鉱山・エネルギー・水利省

M. Gastien-Bertrand KOLIOS	Directeur de Cabinet 次官
----------------------------	----------------------------

他ドナー・国際機関・情報提供機関等
UNICEF
ユニセフ

M. Mamadeus BAH	Education Program Officer 教育プログラムオフィサー
Mme Sophie NDAUGUERE	Education Program Officer 教育プログラムオフィサー

Agence Française de Développement (AFD)
フランス協力部

M. Jocelyn LEVENEUR	Représentant 所長
---------------------	--------------------

Représentation de l'Union Européenne
EU 代表部

M. Jean-Claude ESMIEU	Représentant 所長
M. Antoine AVIGNON	Chargé de Programme プログラム担当官

ASECNA(Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en 'Afrique et à Madagascar)
アフリカ・マダガスカル航空安全公団

M. Francis KOYAME	Chef du Centre Météo
-------------------	----------------------

Université de Bangui
バンギ大学

M. Alfred Bertrain BANGARA	Géomaticien, Département de la Géographie-LACCEG 地理学課 地理学者
----------------------------	---

Fédération des Accosiations des Parents d'Elèves
全国父母会連盟

M. Africain KAZANGBA	Président 総裁
M. Célestin MADAS	Vice-Président 副総裁
M. Alexis SEBALE	Secrétaire Général 事務局長
M. Benjamin DIPOT	Secrétaire Général Ajoint 事務局長補佐
M. Huberte SONGOAH	Trésorie Générale Adjoint 財務局長補佐
M. Jean-Pierre GOTIA	Délégué Affaires Sociales

M.Sébastien BALEKE	社会問題担当代表 Communication 広報
M. Henri TAGO	Délégué à l'organisation, D.O.S-PAPE CASTORS カストール校父母会組織代表

ONG 関係者
CREPA(Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement)
飲料水・衛生のための地域センター

M. Françoise KIRIGUINZA SINGA	Directrice 総裁
M. Michel NAMSE	Sociologue 社会学者
M. Christophe BELANDOMBI	Ingénieur 技師
M. Firmin GBAE	Technicien sanitaire 衛生技術者

ICDI (Integrated Community Development International)

M. David ZOKOE	Représentant 代表
----------------	--------------------

COOPI - Cooperazione Internazionale (イタリア国際 NGO)

Mme Sabrina MUNAO'	Assistante à la Coordination 調整担当アシスタント
--------------------	--

CARITAS (カトリック系国際 NGO)

M. Nicaise KODEPO	Directeur du Diocésain 教区局長
-------------------	--------------------------------

Croix Rouge Française (フランス赤十字)

M. Stéphane CHARTIER	Administrateur Logisticien 物流管理担当
----------------------	--------------------------------------

調査対象学校関係者

M. Léopold ZOUANDE	Directeur d'école, KOUDOUKOU KOUDOUKOU 校 校長
M. Brice Martial OUABIRO	Responsable des cours du soir (Alphabétisation), KOUDOUKOU KOUDOUKOU 校 夜間コース責任者(識字)
Mme Anartarie KOPPA	Directrice d'école A, KINA KINA 校 Direction A 校長
M. Alexandre CNAZZA	Directeur d'école par intérim B, KINA KINA 校 Direction B 校長代理
M. Alphonse SOGBE	Président APE, KINA KINA 校父母会 総裁
M. Guillaume IRAGO	Trésorie Générale, APE Ecole PETEVO PETEVO 校 財務長
M. Antoine MABINGUI	Président, APE Ecole St. Jean ST. JEAN 校父母会 総裁
M. Moïse MOYOUNA	Directeur d'école (Garçons), Centre Filles CENTRE FILLES 校 校長(男子部)
M. Lucien GBOGBI	Directeur d'école (Garçons), Centre Filles CENTRE FILLES 校 校長(男子部)
M. Pierre BANITOUNGOU	Directeur d'école, BEGOUA BEGOUA 校 校長
M. Lucien Alain DEWA	Enseignant, BEGOUA BEGOUA 校 教員
M. Emile BODEMEUR	Enseignant, BEGOUA BEGOUA 校 教員
M. Roger Benjamin REGAKOUZOU	Directeur d'école, Lakouanga

M. Athauase MALINGAPO	LAKOUANGA 校 校長 Directeur d'école (Garçons), Centre Ville CENTRE VILLE 校 (男子部) 校長
M. Emmanuel SESSINDO	Directeur Ajoint (Filles), Centre Ville CENTRE VILLE 校 (女子部) 校長
その他訪問学校関係者	
M. Godefroy Maxime MASSININGA	Directeur d'école A, AMITIE AMITIE 校 Direction A 校長
SODECA (Société de Distribution d'Eau de Centrafrique) 中央アフリカ水供給公社	
M. Pierre Alfred LEBARAMO	Directeur , Directeur Administratif et Financier 総務財務局 局長
M. Aubin NZINGAZO	Chef Comptable 会計課長
M. Pierre BATERA	Directeur, Direction d'Exploitation 営業局 局長
ENERCA 中央アフリカエネルギー公社	
M. Jean KOUTELE	Directeur, Directeur des Etudes et des Distributions 調査供給局 局長
現地施工業者	
M. J-Félix OUANFIO	ACPC、Directeur ACPC 社総裁
M. Bertrand KOSSI	ACPC、Topographe ACPC 社地形学者
M. Henry COGATO	SNCMBA (Société Nouvelle de Construction et Menuiserie en Bâtiment) SNCMBA 社
M. Yvon KAMACH	Kamach Group Distribution & Industries Kamach 社
在カメルーン日本大使館	
M. 都筑 健介 M. Yoishi FUJIWARA	特命全権大使 三等書記官

4. 討議議事録(M/D)

4-1 現地調査 ミニッツ(仏文)

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION D'ÉCOLES PRIMAIRES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le Gouvernement de la République Centrafricaine (ci-après désignée "le Centrafrique") et le Gouvernement du Japon ont signé en mars 2002, en se fondant sur les résultats de l'étude du concept de base, l'Echange de Notes relatives au « Projet de reconstruction d'écoles primaires » (ci-après désigné "le Projet"). La mise en œuvre du présent Projet a été interrompue pour cause d'instabilité politique.

En réponse à la requête introduite par le Gouvernement Centrafricain, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet en vue d'une reprise, et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA").

La JICA a envoyé en République Centrafricaine, une mission d'étude pour la revue de la mise en œuvre dudit Projet (ci-après désignée "la Mission") conduite par M. Hideaki HARADA, Chef de Groupe, Groupe de gestion des projets II, Département de la gestion de l'aide financière non remboursable de la JICA. Le séjour de ladite mission en Centrafrique est prévu du 10 février au 4 mars 2007.

La mission a eu une série de discussions avec les autorités centrafricaines concernées et a effectué les études sur le terrain en Centrafrique.

Au terme des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont convenu des points essentiels mentionnés en Appendice ci-joint.

Fait à Bangui, le 16 février 2007



M. Hideaki HARADA
Chef de la Mission
Mission de l'étude pour la revue de la
mise en œuvre du Projet
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon



M. Jonas GUEZEWANE - PIKI
Directeur Général des Enseignements,
de la Formation et du Partenariat
Ministère de l'Éducation Nationale, de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
(MENAESR) République Centrafricaine



M. Réginald BIGUE-KOLA
Directeur Général de la Coopération
Internationale
Ministère de l'Économie, du Plan et de
la Coopération Internationale (MEPCI)
République Centrafricaine

APPENDICE

1. Objectif du Projet

L'objectif du présent Projet est d'améliorer l'environnement éducatif, caractérisé entre autres par l'insuffisance de salles de classe et la vétusté des installations, par la construction des salles de classe d'écoles primaires dans la ville de Bangui et la préfecture de l'Ombella-Mpoko.

2. Zones faisant l'objet de l'étude

Les zones cibles dans le cadre de la présente étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet sont la ville de Bangui et la préfecture de l'Ombella-Mpoko (voir Annexe-1).

3. Organisme responsable et organisme d'exécution du pays bénéficiaire

L'organisme responsable et l'organisme d'exécution du présent Projet sont indiqués ci-dessous. En outre, l'organigramme est attaché à l'Annexe-2.

Organisme responsable : Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENAESR)

Organisme d'exécution : Direction des Constructions et des Equipements Scolaires/MENAESR.

4. Contenu de la requête

La partie centrafricaine a remis à la partie japonaise la requête définitive dont le contenu figure à l'Annexe-3. La JICA examinera la pertinence du contenu de la requête au Japon et procédera à la révision du concept de base et de la conception détaillée avant de remettre les résultats de l'étude au Gouvernement du Japon pour son approbation.

5. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

5-1 La partie centrafricaine a pris bonne note du système de la coopération financière non remboursable du Japon mentionné à l'Annexe-4, expliquée par la Mission.

5-2 La partie centrafricaine prendra les mesures nécessaires décrites à l'Annexe-5 pour le bon déroulement du Projet au cas où il serait mis en œuvre dans le cadre de la coopération financière non remboursable.

6. Calendrier d'exécution du présent Projet

6-1 La Mission poursuivra l'étude sur le terrain en Centrafrique jusqu'au 4 mars 2007.

6-2 La JICA enverra en Centrafrique au début juin 2007 une mission pour la présentation des résultats de l'étude et pour l'étude complémentaire après la première étude au Japon.



6-3 La JICA élaborera le rapport sommaire des résultats de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet à l'issue de la seconde étude à effectuer au Japon sur la base des résultats de l'étude complémentaire et enverra en Centrafrique à la fin août 2007 une mission de présentation du rapport sommaire.

6-4 Si le Gouvernement Centrafricain donne son accord de principe sur le contenu du rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre, la JICA finalisera ledit rapport et le remettra à la partie centrafricaine vers novembre 2007.

7. Autres points discutés

7-1 Les deux parties conviennent de l'importance de la construction de salles de classe dans la mise en œuvre du présent Projet afin de réduire le manque de salles de classe. Par contre, la valise pédagogique pour l'enseignement de base et le matériel pour l'entretien et la gestion sont retirés. Par ailleurs, les deux parties conviennent que le nombre définitif de salles de classe de chacune des écoles sera communiqué à la partie centrafricaine après l'examen approfondi par la partie japonaise.

7-2 En ce qui concerne les terrains d'écoles faisant l'objet de la requête, la partie centrafricaine s'engage à remettre à la partie japonaise les copies d'extraits cadastraux certifiant la propriété du terrain avant la fin février 2007.

Les deux parties conviennent que les écoles faisant l'objet de la requête et ne disposant pas d'extraits cadastraux seront exclues du Projet.

7-3 La partie centrafricaine s'engage à effectuer les branchements d'eau et d'électricité nécessaires jusqu'aux sites avant la fin août 2007. Les deux parties conviennent qu'au cas où les branchements d'eau et d'électricité ne seraient pas effectués, les installations d'eau et d'électricité seront retirées du Projet.

7-4 La partie centrafricaine s'engage à achever les démolitions et les aménagements nécessaires des installations existantes sur les sites concernés avant la fin décembre 2007. Les deux parties conviennent que les écoles faisant l'objet du Projet où ces travaux préparatoires ne seraient pas effectués seront retirés du Projet.

7-5 En ce qui concerne les clôtures, la partie centrafricaine s'engage à déterminer les limites et à installer les repères de délimitation avant la fin août 2007. Les deux parties conviennent qu'au cas où ces mesures nécessaires ne seraient pas prises, ces écoles seront retirées du Projet.



- 7-6 La partie japonaise souligne l'importance de l'utilisation adéquate, de l'entretien et de la gestion des installations telles que les salles de classe à réaliser par le Projet. La partie centrafricaine s'engage à prendre les mesures utiles pour affecter le personnel enseignant et les crédits nécessaires au fonctionnement, à l'entretien et à la gestion.
- 7-7 En ce qui concerne les autres mesures, la partie centrafricaine s'engage à prendre des dispositions adéquates, notamment l'exonération de droits de douane et taxes intérieures et autres charges imposées en Centrafrique au profit des ressortissants japonais, et sur des matériels et matériaux acquis par les entreprises locales sous traitantes et destinés au Projet.
- 7-8 La partie centrafricaine sollicite de la Mission la mise en place d'une mission d'assistance technique dite "la Composante Soft" relative à l'entretien, à la gestion et à l'utilisation adéquate des installations à construire dans le cadre du Projet.
- 7-9 La partie centrafricaine s'engage à prendre les mesures de sécurité nécessaires et suffisantes à l'égard des ressortissants japonais intervenant dans la mise en œuvre du Projet.
- 7-10 Les deux parties conviennent que les informations relatives au Projet ne seront pas publiées et resteront confidentielles jusqu'à la phase des appels d'offres du Projet.

Annexes :

Annexe-1 : Carte des sites

Annexe-2 : Organigramme du Ministère

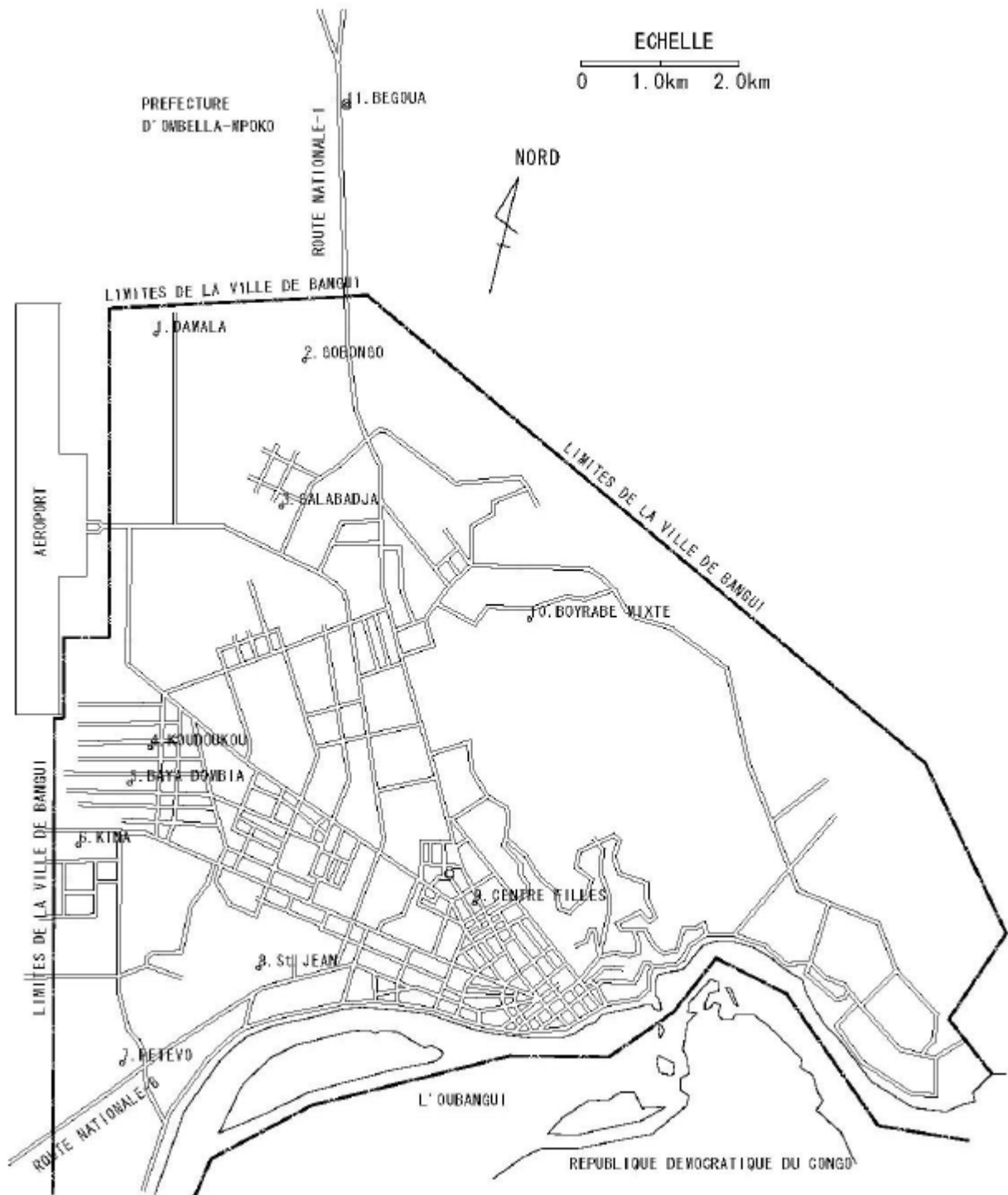
Annexe-3 : Contenu de la requête

Annexe-4 : Système de la coopération financière non remboursable du Japon

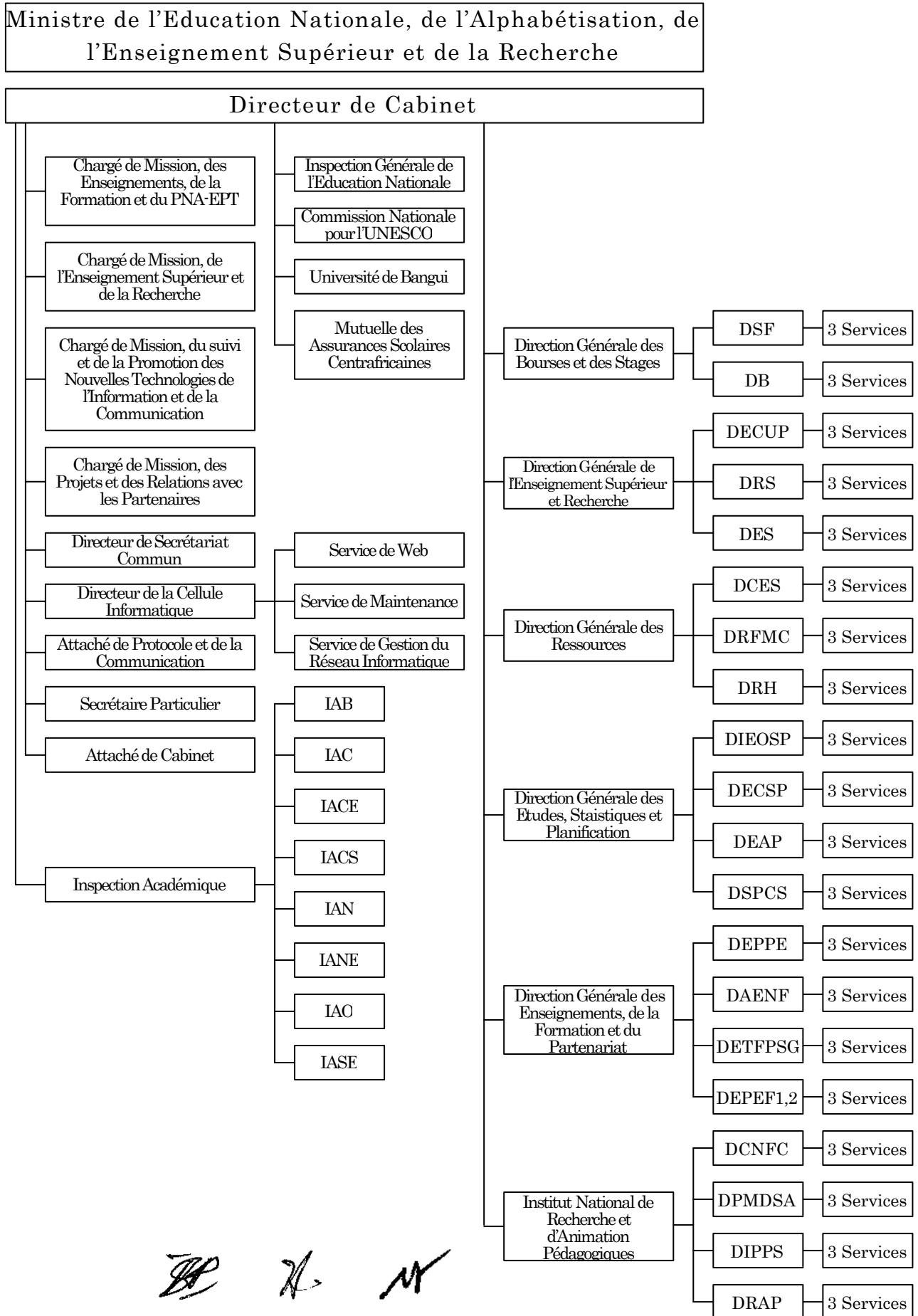
Annexe-5 : Mesures à prendre par le pays bénéficiaire.



Annexe-1. Carte des sites



[Handwritten signatures]



Annexe-3. Contenu de la requête

Sites faisant l'objet de la coopération : 109 salles de classe / 11 écoles

Damala
Gobongo
Galabadjia
Koudoukou
Gbaya Dombia
Kina
Petevo
St.Jean
Centre-Filles
Boye-Rabe Mixte
Begoua

Constructions/installations	Bâtiment de salles de classe (incluant les salles de Directeur d'école, magasin)
	Latrines
	Clôture extérieure
	Installation d'électricité
	Installation d'eau
Matériel et équipements	Tableau noir
	Armoire pour salle de classe
	Armoire pour Directeur d'école
	Armoire pour magasin
	Table-banc pour élèves
	Bureau et chaise pour enseignants
	Bureau et chaise pour Directeur d'école



Annexe 4. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

Le système de l'aide financière non remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services d'ingénierie et transport de produits, etc.) pour le développement social et économique du pays, selon les principes conformes aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature.

1 Procédure de l'aide financière non remboursable

Le programme d'aide financière non remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

Demande	(Requête effectuée par le pays bénéficiaire)
Etudes	(Etude préliminaire/étude du concept de base effectuée par la JICA)
Estimation et approbation	(Estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)
Détermination de l'exécution	(Echange de Notes entre les deux gouvernements)
Exécution	(Mise en oeuvre du Projet)

Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (ministère des Affaires étrangères), afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le projet convient au cadre de l'aide financière non remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

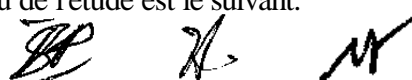
Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du projet, la JICA accélèrera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la recommandation du consultant, la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2 Emplacement de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:



- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- évaluer la pertinence de l'aide financière non remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- préparer un plan de base du Projet
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmé par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

3 Plan de l'aide financière non remboursable du Japon

1) Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

2) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que le désastre naturel, la durée de l'aide financière non remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

3) Achat des produits et services à fournir

L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat des produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non remboursable peut être utilisée pour l'achat des produits ou des services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

5) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- a) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction ;
- b) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- c) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consisterait à fournir des équipements ;
- d) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable ;
- e) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés ; et,
- f) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

6) Usage adéquat

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non remboursable.



7) Réexportation

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

8) Arrangement Bancaire (A/B)

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

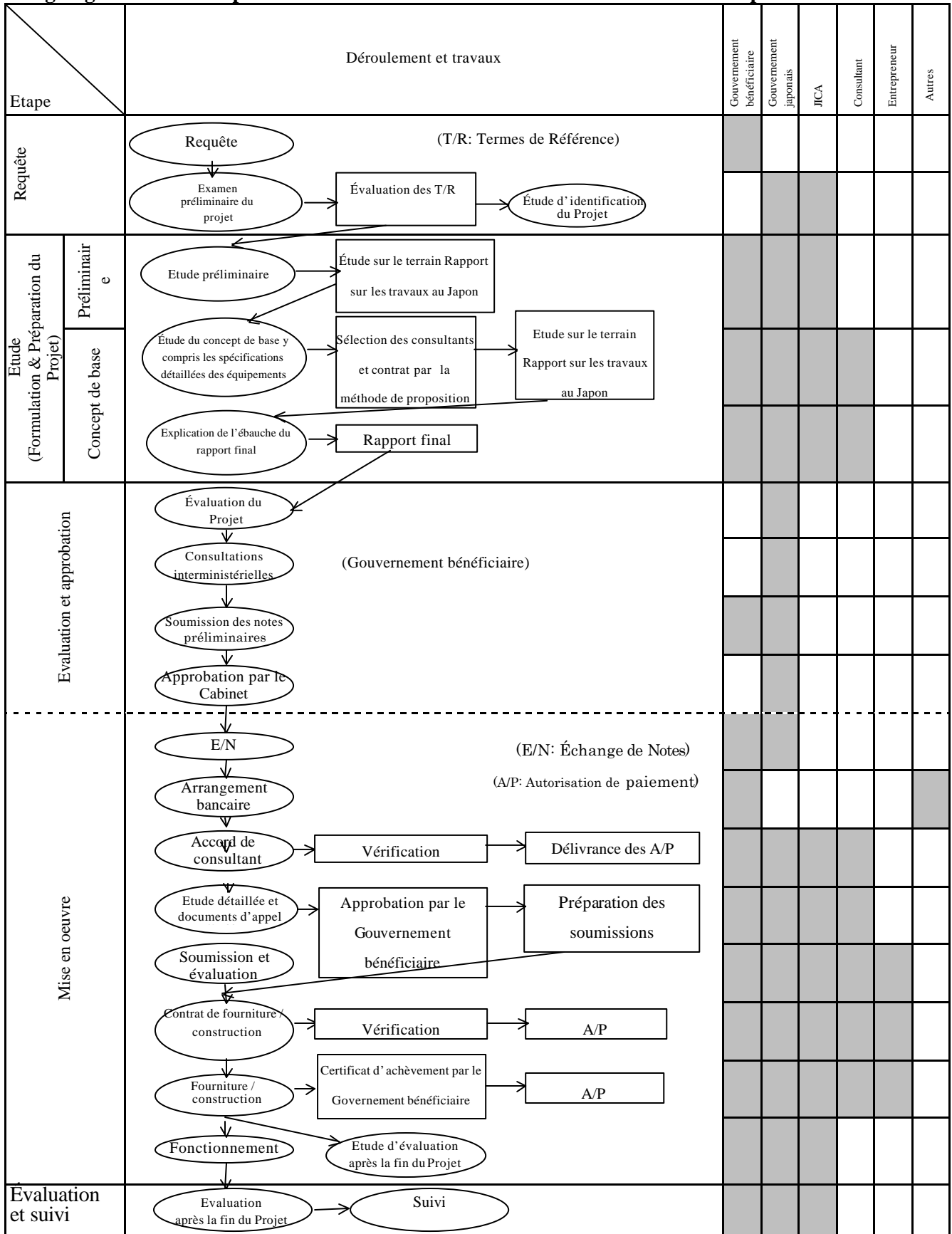
b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la Banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.



Organigramme sur les procédures de l'aide financière non remboursable du Japon



Note: Cet organigramme indique les procédures dans le cas où l'étude du concept de base comprend la préparation des spécifications détaillées des équipements.

JP *AL* *NY*

Annexe-5. Mesures à prendre par le pays bénéficiaire

Mesures principales à prendre par chaque gouvernement

No.	Mesures	A couvrir par l'aide non remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Acquérir le terrain		●
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		●
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		●
4	Construire l'aire de parking	●	
5	Construire pistes		
	1) dans le site	●	
	2) en dehors du site		●
6	Construire le bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. Ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. Branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	●	
	c. Disjoncteur sur circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Canalisation de distribution dans le site		●
	b. Système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage d'eau		
	a. Canalisation de drainage public jusqu'au site (égouts, eaux de pluie, etc.)		●
	b. Système de drainage dans le site (eaux de toilette, déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		?
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	?	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF: Main Distribution Frame) pour le bâtiment		●
	b. Le MDF et l'extension après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables chaises et autres)		●
	b. Equipements du Projet	●	
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays	●	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		●
	3) Transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du Projet	(●)	(●)
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		●
11	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.		●
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable du Japon.		●
13	Prendre en charges toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

現地調査 ミニッツ（和訳）

中央アフリカ共和国
小学校建設計画
事業化調査 協議議事録

基本設計調査の結果に基づき、2002年3月に中央アフリカ共和国（以下中ア国と記す）政府と日本国政府の間で「小学校建設計画」（以下「プロジェクト」と記す）にかかる無償資金協力の交換公文（E/N）が締結された。中ア国での政情不安を理由に、本計画の実施は中断された。

このたび中ア政府の要請に基づき、日本国政府は本計画を再開するため事業化調査の実施を決定し、その実施を国際協力機構（以下「JICA」と記す）に委託した。

JICA は中ア国へ、JICA 無償資金協力部業務第二グループ長 原田秀明を団長とする事業化調査団を派遣した。同調査団の中ア国における滞在は、2007年2月10日から3月4日までの予定である。

同調査団は中ア国政府関係者と協議し、調査対象地域において現地調査を実施した。

協議及び現地調査の結果、双方の確認した事項を付属書に記載する。

バンギ、2007年2月16日

原田 秀明
調査団長
事業化調査団
JICA

ジョナス・ゲゼワネ・ピキ
教育・養成・業務提携局長
国家教育・識字・高等教育・研究省
中央アフリカ共和国

レジナルド・ビゲ・コラ
国際協力局長
経済・計画・国際協力省
中央アフリカ共和国

附属書

1. 目的

本プロジェクトの目的は、バンギ市およびオンベラ・ムポコ県における小学校教室建設により、教室不足及び施設老朽化などに特徴付けられる教育環境を向上することにある。

2. 調査対象地域

本事業化調査における調査対象地域は、バンギ市およびオンベラ・ムポコ県とする。(別添1)

3. 相手国受入機関及び実施機関

本計画の責任機関及び実施機関は、以下のとおりである。また組織図は別添2のとおりである。

担当省庁：国家教育・識字・高等教育・研究省

実施機関：学校施設・機材局

4. 要請内容

中ア国側は、最終的に別添3のとおりに要請した。JICAはこれら要請内容の妥当性を日本で検討し、基本設計および詳細設計の見直しを行った上で日本政府の承認を求めることとなる。

5. 日本の無償資金協力制度

5-1 中ア国側は、調査団が説明した別添4に記載された日本の無償資金協力の制度について理解した。

5-2 中ア国側は、本プロジェクトに対して無償資金協力が実施される場合には、同計画の円滑な実施のために、別添5に記載された必要な措置をとる。

6. 今後のスケジュール

6-1 本調査団は2007年3月4日まで中ア国において現地調査を継続する。

6-2 JICAは第一次国内解析を経て、その内容説明および補足調査のための調査団を2007年6月上旬頃に中ア国に派遣する。

6-3 補足調査の結果を踏まえた第二次国内解析にて事業化調査成果概要書を作成し、その説明のための調査団を2007年8月下旬頃に中ア国に派遣する。

6-4 中ア国政府が事業化調査成果概要書の内容に原則的に合意した場合、JICAは事業化調査報告書を完成し、2007年11月頃中ア国側に提出する予定である。

7. その他の事項

7-1 両者は、本プロジェクトの実施において、教室不足の緩和のため教室の建設を重視することに合意した。他方、教育用学習セット、維持管理用備品は協力対象外とすることとした。

また、両者は、各小学校の最終的な協力教室数については日本側の更なる検討を経て、中ア国側に通知することに合意した。

7-2 中ア国側は要請対象校の土地についてその所有権を証明する登記の写しを2月末までに日本側に提示することを約束した。両者はかかる土地登記書がない対象校については本プロジェクトの対象外とすることに合意した。

7-3 中ア国側は必要なサイト敷地内への給水及び電気の引き込みについて、2007年8月末までに終了することを約束する。両者は、かかる引き込みが事前に実施されない場合には、給水設備およ

び電気設備の設置は、本プロジェクトの対象から除外する旨、合意した。

- 7-4 中ア国側は、関連サイトにおいて必要な既存施設の取り壊し及び整地については2007年12月末までに終了することを約束した。両者はかかる準備作業が実施されない場合には、同対象校は本プロジェクトの対象から除外する旨、合意した。
- 7-5 中ア国側は、外塀の設置について2007年8月末までに境界線を確定し指標を設置することを約束した。両者はかかる措置が取られない場合、これらの学校は本プロジェクトの対象から除外することに合意した。
- 7-6 日本側は、本プロジェクトにより建設される教室等施設の適正利用、維持管理の重要性を強調した。中ア国側は必要な教員配置及び運営・維持管理に必要な予算の手当てのため、有効な措置をとることを約束した。
- 7-7 中ア国側はその他の措置について適切な措置を取ることを約束し、特に邦人のために、また、現地地下請業者がプロジェクト向けに購入する資機材につき、免税措置をとることを約束した。
- 7-8 中ア国側は本プロジェクトにより建設される施設の維持管理および適正使用に係る技術支援業務、即ちソフト・コンポーネントの実施を調査団に対して強く要請した。
- 7-9 中ア国側は、本プロジェクトを実施する上で、邦人関係者に対する必要で十分な安全対策を措置することを約束した。
- 7-10 両者は本プロジェクトに係る情報については、プロジェクトの入札段階まで公表せず、秘扱いとする旨合意した。

別添:(省略)

別添1 サイト地図

別添2 担当省組織図

別添3 要請内容

別添4 日本の無償資金協力の制度

別添5 先方負担事項

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES
A LA MISSION DE PRESENTATION DU RAPPORT SOMMAIRE
DE L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PROJET DE RECONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA") a envoyé en République Centrafricaine (ci-après désignée "le Centrafrique") la mission d'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet de reconstruction d'écoles primaires (ci-après désigné "le Projet") en février 2007 et a établi le rapport sommaire (avant-projet) de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet sur la base des résultats des discussions et des visites des sites ainsi que de l'analyse technique des résultats de l'étude au Japon.

La JICA a ensuite envoyé en Centrafrique, pour la période du 5 au 22 juillet 2007, une mission de présentation du rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre (ci-après désigné "la Mission") conduite par Monsieur Akihiko HOSHINO, Chef de l'Equipe de l'éducation et de la formation professionnelle, Groupe de gestion des projets II, Département de la gestion de l'aide financière non remboursable de la JICA, pour présenter et échanger sur le contenu dudit rapport avec la partie centrafricaine.

A l'issue des discussions, les deux parties ont abouti à un accord sur les points mentionnés dans l'appendice ci-joint.

Fait à Bangui, le 20 juillet 2007

M. Akihiko HOSHINO
Chef de la Mission
Mission de présentation du rapport sommaire de
l'étude pour la mise en œuvre du Projet
Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA)
Japon

M. Jonas GUEZEWANE-PIKI
Directeur Général des Enseignements,
de la Formation et du Partenariat
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche (MENAESR)
République Centrafricaine

M. Réginald BIGUE-KOLA
Directeur Général de la Coopération Internationale
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
Internationale (MEPCI)
République Centrafricaine

APPENDICE

1. Contenu du rapport sommaire (avant-projet) de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet

Le Gouvernement Centrafricain a donné les commentaires pour les points ci-dessous mentionnés sur le contenu du rapport de l'étude présenté par la Mission. Il a donné son accord de principe sur les points autres que mentionnés et il les a acceptés.

1-1 Plan de l'envergure par tranche

Compte tenu de la priorité au site où les salles de classe ayant existé ont été déjà démolies, la partie centrafricaine a proposé la modification du plan de sorte que l'école Baya Dombia soit construite à la 1^{ère} phase des travaux.

1-2 Composante Soft

La partie centrafricaine a souligné qu'elle fera les efforts d'établir un système de coopération avec les écoles ainsi que les APE pour l'aménagement de l'environnement éducatif, la gestion et l'entretien.

A cet effet, elle utilisera la Composante Soft d'une manière suffisante pour sensibiliser et renforcer la capacité des personnes concernées.

1-3 Vulgarisation des résultats de la Composante Soft aux nouvelles écoles

En ce qui concerne les 3 écoles dont les nouvelles écoles et école à reconstruire qui ne font pas l'objet de la Composante Soft, le Ministère de l'Education Nationale y vulgarisera les résultats (y compris le manuel, etc.) de la Composante Soft qui aura été exécuté aux 8 écoles existantes.

1-4 Installation d'éclairage

Etant donné que les écoles situées à Bangui et ses environs accueillent les cours du soir pour l'alphabétisation des adultes, la partie centrafricaine a sollicité l'aménagement de l'installation d'éclairage comme prévu pour la vulgarisation de l'éducation de base.

2. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

La partie centrafricaine a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon et de mesures à prendre par le Centrafrique, décrit dans les annexes 4 et 5 du procès-verbal des discussions signé entre les deux parties en date du 16 février 2007 et expliqué par la Mission.

3. Calendrier de l'étude

La JICA élaborera le rapport final des résultats de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet, la conception détaillée (élaboration de l'avant-projet du dossier d'appel d'offres) sur la

base des résultats de la présente discussion et procédera à la présentation à la fin août 2007 au Gouvernement Centrafricain.

4. Autres points discutés

4-1 Résultat de la confirmation des repères de délimitation des terrains

La Mission a confirmé l'installation des repères de délimitation des terrains sur tous les 11 sites en conformité avec le procès-verbal des discussions signé en date du 16 février 2007 entre les deux parties.

4-2 Ecoles, infrastructures, mobilier et équipements faisant l'objet du Projet

Les écoles, les infrastructures, le mobilier et les équipements faisant l'objet du Projet sont comme indiqués dans l'annexe 1.

4-3 Principales mesures à prendre par la partie centrafricaine

La partie centrafricaine prendra en charge le financement nécessaire aux principales mesures à prendre (1) et (2) ci-dessous et les exécutera sans retard aux écoles faisant l'objet de la coopération. En outre, la partie centrafricaine prendra les principales mesures (3) ci-dessous mentionnées sans retard.

(1) Avant la fin août 2007

- Travaux de branchement d'eau :
- Travaux de branchement d'électricité.

(2) Avant décembre 2007

- Nivellement de terrain de construction :
- Démolition et enlèvement des infrastructures existantes, telles que des salles de classe et abattage des arbres, etc. :
- Mise à la disposition des salles de classe remplaçantes.

(3) Après la signature de l'Echange de Notes (E/N)

- Exonération de droit de douane ou toutes sortes des taxes et impôts imposées en Centrafrique telles que la taxe à la valeur ajoutée, etc. :

(Le consultant et l'entrepreneur japonais établiront la liste nécessaire et feront la demande auprès du Ministère des Finances avant l'achat de matériels et matériaux, etc.)

- Faciliter les entrées, sorties et séjours en Centrafrique des personnels expatriés de la partie japonaise du Projet (faire la demande de cartes de séjour auprès du Ministère des Affaires Etrangères par l'entremise du Ministère de l'Education Nationale)

4-4 Affectation des enseignants et personnels

La partie centrafricaine affectera sans retard les enseignants nécessaires après la mise en œuvre du présent Projet. En outre, elle garantira le personnel chargé de l'entretien et de la gestion et

ah 2 BP NY

établira le système d'entretien et de gestion sans retard.

4-5 Gestion et entretien des infrastructures scolaires

La partie centrafricaine prendra en charge les frais relatifs à la gestion et à l'entretien, tels que nettoyage, réfection des infrastructures et équipements aménagés par le Projet.

4-6 Coût approximatif du Projet et plan de répartition des travaux par tranche

Le coût approximatif du Projet et plan de répartition des travaux par tranche sont provisoires et ils seront examinés davantage par le Gouvernement du Japon pour l'approbation à l'égard de la coopération financière non remboursable.

Annexe 1 Ecoles et infrastructures faisant l'objet du Projet

Annexe 2 Principales mesures à prendre par la partie centrafricaine



ah

3

NY



Annexe-1. Concept sommaire

Résumé des composants faisant l'objet de la coopération par site

N°	Nom d'école	Infrastructure/Installation					Mobilier/équipement								Composante Soft								
		Nombre de bâtiments par style					Nombre de salles de classe à construire	Nombre de blocs sanitaires	Longueur de la clôture extérieure		Installation éclairage	Installation d'eau	Table-banc pour élèves	Bureau et chaise pour enseignant		Bureau et chaise pour Directeur d'école	Armoire pour salles de classe	Armoire pour enseignant	Armoire pour Directeur d'école	Etagère pour magasin	Tableau noir		
		4 salles à un étage	6 salles à un étage	8 salles à un étage	3 salles sans étage	Longueur totale (m)			Longueur de front (m)														
1	Damala		2			12	2		346	100	0	0	204	24	2	12	4	2	2	24	2	24	—
2	Gobongo				4	12	2		651	130	0	0	204	24	2	12	4	2	4	24	4	24	—
3	Galabadja			1		8	2				0		136	16	0	8	2	0	1	16	1	16	0
4	Koudoukou		2	1		20	4				0	0	340	40	0	20	6	0	3	40	3	40	0
5	Baya Dombia		1	1		14	3		246	69	0	0	238	28	2	14	4	2	2	28	2	28	—
6	Kina	1				4	1		248	44	0	0	68	8	0	4	2	0	1	8	1	8	0
7	Petevo		1		1	9	2		488	168	0	0	153	18	0	9	3	0	2	18	2	18	0
8	St. Jean				2	6	1		670	197	0	0	102	12	0	6	2	0	2	12	2	12	0
9	Centre Filles		1			6	1				0		102	12	0	6	2	0	1	12	1	12	0
10	Boy Rabe Mixte		1			6	1		494	162	0	0	102	12	0	6	2	0	1	12	1	12	0
11	Begoua		2			12	2		651	200	0	0	204	24	0	12	4	0	2	24	2	24	0
	Total	1	10	3	7	109	21		3 794	1 070	11	9	1 853	218	6	109	35	6	21	218	21	218	8 écoles

ah

BP

M

Mesures principales à prendre par chaque gouvernement

No.	Mesures	A couvrir par l'aide non remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Acquérir le terrain		•
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		•
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		•
4	Construire l'aire de parking	•	
5	Construire pistes		
	1) dans le site	•	
	2) en dehors du site		•
6	Construire le bâtiment	•	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. Ligne de distribution jusqu'au site		•
	b. Branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	•	
	c. Disjoncteur sur circuit principal et transformateur	•	
	2) Alimentation en eau		
	a. Canalisation de distribution dans le site		•
	b. Système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevés)	•	
	3) Drainage d'eau		
	a. Canalisation de drainage public jusqu'au site (égouts, eaux de pluie, etc.)		•
	b. Système de drainage dans le site (eaux de toilette, déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	•	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		•
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	•	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF: Main Distribution Frame) pour le bâtiment		•
	b. Le MDF et l'extension après le répartiteur	•	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables chaises et autres)		•
	b. Equipements du Projet	•	
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		•
	2) Commission de paiement		•
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays	•	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		•
	3) Transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du Projet	(•)	(•)
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		•
11	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.		•
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable du Japon.		•
13	Prendre en charges toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		•

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

ah

BP

W

事業化調査概要説明 ミニッツ（和訳）

中央アフリカ共和国
小学校建設計画
事業化概要説明調査

協議議事録

独立行政法人国際協力機構（以下「JICA」と記す）は「小学校建設計画」（以下「プロジェクト」と記す）に関する事業化調査団を2007年2月に中央アフリカ共和国（以下中ア国と記す）へ派遣し、協議やサイト調査そして日本での調査結果の技術的審査を経て、事業化調査概要書（案）を作成した。

JICAは事業化調査概要書（案）の内容を中ア国に説明し、またその内容に関する意見を聴取するため、JICA無償資金協力部第2グループ教育・職業訓練チーム長星野明彦を団長とする事業化調査概要説明調査団（以下「調査団」と記す）を2007年7月5日から2007年7月22日までの間派遣した。

協議の結果、双方は附属書に記述された主要事項を確認した。

バンギ、2007年7月20日

星野 明彦
調査団長
事業化調査概要説明調査団
JICA

ジョナス・ゲゼワネ・ピキ
教育・養成・業務提携局長
国家教育・識字・高等教育・研究省
中央アフリカ共和国

レジナルド・ビゲ・コラ
国際協力局長
経済・計画・国際協力省
中央アフリカ共和国

附属書

1．事業化調査概要書（案）の内容

中ア国側は調査団によって説明された事業化調査概要書（案）に対し下記のとおりコメントし、その他の内容に関しては原則合意し、これを受け入れた。

1 - 1 期別の規模計画

中ア側は既存校舎を既に撤去しているサイトへの優先度を考慮し、Baya Dombia 校を第1期に計画するよう変更を提案した。

1 - 2 ソフトコンポーネント

中ア国側は教育環境整備および維持管理のために学校および父母会との協力体制の確立に努めることを強調した。このために、ソフトコンポーネントを十分活用し、関係者のキャパシティビルディング・啓蒙を行う。

1 - 3 新設校に対するソフトコンポーネント成果の普及

ソフトコンポーネントの対象とならない新設および建替えの3校については、教育省が既存校におけるソフトコンポーネントの成果（マニュアル等を含む）を活用してこれら3校に普及する。

1 - 4 照明設備

バンギ市および周辺の小学校においては夜間に成人識字教育が実施されていることから、中ア国側は基礎教育の普及のために当初計画通りの照明設備の整備を強く要望した。

2．日本の無償資金協力制度

中ア国側は2007年2月16日に双方が署名した協議議事録の別紙4、別紙5に記述され、かつ調査団によっても説明がなされた日本の無償資金協力制度及び中ア国政府が行うべき事項について理解した。

3．調査のスケジュール

JICAは本協議結果に基づいて最終報告書および詳細設計（入札図書案の作成）を完成させ、中ア国政府に2007年8月下旬に成果概要の説明を行う予定である。

4．その他の協議事項

4 - 1 敷地境界線の確認結果

本調査団は、2007年2月16日に双方が署名した協議議事録に基づき、全11サイト全ての敷地境界線が設置されていることを確認した。

4 - 2 プロジェクトの協力対象校・対象施設・家具備品

プロジェクトの協力対象となると対象施設・家具備品は別紙1のとおりである。

4 - 3 中ア国側が実施する主要負担事項

中ア国側は以下（1）及び（2）の主要負担事項に係る予算を確保し、別紙2に記載された協力対象校においてそれらを遅滞なく実施する。また、中ア国側は、以下（3）の主要負担事項を遅滞なく実施する。

(1) 2 0 0 7 年 8 月 下 旬 まで

- ・ 水道の引き込み工事
- ・ 電気の引き込み工事

(2) 2 0 0 7 年 1 2 月 まで

- ・ 建設用地の整地
- ・ 校舎等の既存施設の解体・撤去、樹木等の伐採
- ・ 代替教室の確保

(3) E/N 後

- ・ 輸入関税、付加価値税等の免除（日本側コンサルタント・業者が購入前に申請リストを作成し、財務省に申請する）
- ・ 日本側関係者に対する「中ア」国出入国および滞在のための便宜供与（教育省を通じ、外務省に就労査証を申請する）

4 - 4 教員・人員の確保

中ア国側は、本計画の実施に伴い必要となる教員の配置を遅滞なく実施する。また、維持管理に係る人員の保証、維持管理体制の確立を遅滞なく実施する。

4 - 5 学校施設の運営維持管理

中ア国側は、本計画により整備された施設及び機材の清掃・補修等の運営維持管理に関する予算を確実に確保する。

4 - 6 概算事業費及び期分け計画

概算事業費及び期分け計画は暫定的なものであり、無償資金協力の承認のため日本政府により更に検討される。

別紙 1 プロジェクトの協力対象校・施設

別紙 2 中ア国側が実施する主要負担事項

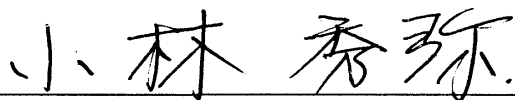
PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES
A LA MISSION DE PRESENTATION DU RAPPORT SOMMAIRE
DE L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PROJET DE RECONSTRUCTION D'ÉCOLES PRIMAIRES
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
(Présentation du projet du rapport final)

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA") a envoyé en République Centrafricaine (ci-après désignée "le Centrafrique") la mission de présentation du rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet de reconstruction d'écoles primaires (ci-après désigné "le Projet") en juillet 2007 et a établi le rapport sommaire final de ladite étude sur la base des résultats des discussions et des visites des sites ainsi que de l'analyse technique des résultats de l'étude au Japon.

La JICA a ensuite envoyé en Centrafrique, pour la période du 23 au 30 août 2007, une mission de présentation du rapport sommaire final de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet de reconstruction d'écoles primaires (ci-après désigné "la Mission") conduite par Monsieur Hideya KOBAYASHI, Chef, Equipe de l'Education et de la Formation Professionnelle, 2^{ème} Groupe de la Gestion des Projets, Département de la Gestion des Projets de la Coopération Financière Non Remboursable de la JICA, pour présenter et échanger sur le contenu dudit rapport avec la partie centrafricaine.

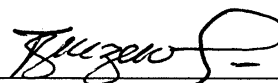
A l'issue des discussions, les deux parties ont abouti à un accord sur les principaux points mentionnés dans l'appendice ci-joint.

Fait à Bangui, le 29 août 2007



M. Hideya KOBAYASHI

Chef de la Mission
Mission de présentation du rapport sommaire
final de l'étude pour la revue de la mise en œuvre
du Projet
Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA)
Japon



M. Jonas GUEZEWANE PIKI

Directeur Général des Enseignements,
de la Formation et du Partenariat
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
(MENAESR)
République Centrafricaine



M. Réginald BIGUE-KOLA

Directeur Général du Partenariat au Développement
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
Internationale (MEPCI)
République Centrafricaine

APPENDICE

1. Contenu du rapport sommaire final de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet
Le Gouvernement Centrafricain a donné l'accord de principe sur le contenu du rapport sommaire final présenté par la Mission et l'a accepté.
 2. Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENAESR) est en mesure d'établir le dossier d'appel d'offres par la révision de tous les documents tels que les spécifications, les plans produits comme les résultats de l'étude. Le Ministère sera responsable de l'exécution et de résultats du Projet qui sera effectué par appel d'offres organisé sur la base dudit dossier d'appel d'offres.
 3. Système de la coopération financière non remboursable du Japon
La partie centrafricaine a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon et de mesures à prendre par le Gouvernement Centrafricain, décrit dans les annexes 4 et 5 du procès-verbal des discussions signé entre les deux parties en date du 16 février 2007 et expliqué par la Mission.
 4. Calendrier de l'étude
La JICA finalisera le rapport en conformité avec les points confirmés et le remettra au Gouvernement Centrafricain avant novembre 2007.
 5. Autres points discutés
- 5-1 Confidentialité du coût approximatif du Projet
- La Mission a donné l'explication sur le coût approximatif du Projet ci-attaché à l'Annexe-1. Les deux parties ont convenu que le coût approximatif du Projet ne devrait jamais être reproduit ni publié à aucunes parties tierces avant la signature de tous les contrats relatifs au Projet. La partie centrafricaine a pris bonne note que le coût approximatif du Projet ci-attaché à l'Annexe-1 ne serait pas définitif et qu'il serait susceptible d'être modifié.

5-2 Répartition des travaux par phase

En ce qui concerne la répartition des travaux par phase, les deux parties ont consenti à ce que les travaux soient effectués suivant la répartition ci-dessous mentionnée :

1^{ère} phase : Bégoua, Gobongo, Galabadja, Centre-Filles, Baya Dombia

2^{ème} phase : St.Jean, Petevo, Kina, Koudoukou, Damala, Boy-Rabe Mixte



5-3 Résultat de la vérification des travaux de branchements d'électricité et d'eau

Conformément aux procès-verbaux des discussions respectivement signés en février et en juillet 2007 entre les deux parties, la Mission a vérifié l'état d'avancement des travaux de branchements d'électricité et d'eau à la fin août 2007.

A l'issue de la vérification, la Mission a confirmé l'échange des lettres entre le Ministère des Finances et les deux sociétés chargées de ces travaux, c'est-à-dire les instructions données et les engagements des dites sociétés. La partie centrafricaine a fortement sollicité de la partie japonaise que les installations d'électricité et d'eau fassent l'objet du présent Projet et s'engage à exécuter et achever les travaux avant la fin octobre 2007 (lors de la finalisation du dossier d'appel d'offres). La Mission a expliqué que les résultats de la présente étude seraient transmis au Japon et que la décision définitive serait prise par le Gouvernement Japonais.

5-4 Formalités d'exonération

La partie centrafricaine a expliqué que les formalités d'exonération se feraient sur demande préalable formulée par le Projet.

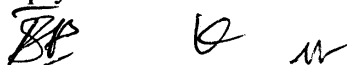
5-5 Ouverture d'un compte bancaire

La partie centrafricaine a pris bonne connaissance de mesures à prendre à l'étape d'exécution du Projet, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un compte bancaire. La partie centrafricaine ouvrira un compte dans une banque japonaise pour recevoir les fonds pour la réalisation du présent Projet, c'est-à-dire conclura un arrangement bancaire avec une banque japonaise. Elle s'engage à prendre les mesures nécessaires pour assurer le budget à cet effet.

Annexes :

Annexe-1 : Coût approximatif du Projet

Annexe-2 : Mesures à prendre par le pays bénéficiaire

Handwritten initials and marks, including a large 'EP', a circled 'K', and a wavy line.

Annexe- 1 : Coût approximatif du Projet

Coût initialement estimé

Pour l'exécution du présent Projet par la coopération financière non remboursable du Japon, le montant total des travaux nécessaires est d'environ 530 millions de yens pour la 1^{ère} phase et 590 millions de yens pour la 2^{ème} phase. Suivant les conditions d'estimation ci-dessous indiquées, la ventilation des coûts pour chacune des deux parties, répartis sur la base de mesures à prendre par le Japon et le Centrafrique mentionnées plus haut, se présente comme suit :

1) Coût à la charge de la partie japonaise

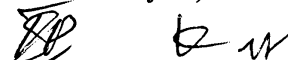
Répartition	Montant (million de yens)			Remarques
	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	total	
Coût de construction	469,3	535,4	1 004,7	
Frais de travaux directs	311,7	367,2	678,9	
Frais des installations provisoires générales	43,0	48,2	91,2	
Frais des chantiers	79,3	80,0	159,3	
Frais généraux	35,3	40,0	75,3	
Coût de conception et supervision	63,2	56,2	119,4	
Frais de conception d'exécution	12,1	12,1	24,2	
Frais de gestion d'approvisionnement	39,5	38,9	78,4	
Frais de la Composante Soft	11,6	5,2	16,8	
Total	532,5	591,6	1 124,1	

2) Coût à la charge de la partie centrafricaine

[Pendant l'exécution du Projet]

i) Travaux de branchement d'électricité	6 600 000 FCFA
ii) Travaux de branchement d'eau	6 600 000 FCFA
iii) Nivellement, aménagement du terrain, enlèvement des bâtiments	10 868 000 FCFA
iv) Travaux de nivellement du terrain de nouvelles écoles	31 700 000 FCFA
v) Service C/P de la Composante Soft	340 000 FCFA
Total	56 108 000 FCFA

(13,2 millions de yens)



[Après l'exécution du Projet : annuel]

i) Salaire d'enseignants embauchés de plus : 68 salles de classe, 136 personnels	110 000 000 FCFA
ii) Entretien et gestion des infrastructures scolaires	2 354 000 FCFA
iii) Frais d'eau	580 000 FCFA
vi) <u>Frais d'électricité</u>	<u>650 000 FCFA</u>
Total	113 584 000 FCFA

(26,8 millions de yens)

3) Conditions d'estimation des coûts

a) Période d'estimation

mars 2007

b) Taux de change

1 euro = 154,62 yens

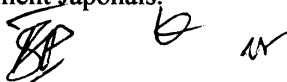
1 franc CFA = 0,23571 yens

c) Délai d'exécution

Les travaux seront exécutés en deux (2) phases. Les délais nécessaires à la conception détaillée et aux travaux seront ceux indiqués dans le programme d'exécution.

d) Autres

Le présent Projet sera réalisé conformément au système de la coopération financière non remboursable du Gouvernement Japonais.



Annexe-2. Mesures à prendre par le pays bénéficiaire

Mesures principales à prendre par chaque gouvernement

No.	Mesures	A couvrir par l'aide non remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Acquérir le terrain		●
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		●
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		●
4	Construire l'aire de parking	●	
5	Construire pistes		
	1) dans le site	●	
	2) en dehors du site		●
6	Construire le bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. Ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. Branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	●	
	c. Disjoncteur sur circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Canalisation de distribution dans le site		●
	b. Système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage d'eau		
	a. Canalisation de drainage public jusqu'au site (égouts, eaux de pluie, etc.)		●
	b. Système de drainage dans le site (eaux de toilette, déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		●
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	●	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF: Main Distribution Frame) pour le bâtiment		●
	b. Le MDF et l'extension après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables chaises et autres)		●
	b. Equipements du Projet	●	
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays	●	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		●
	3) Transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du Projet	(●)	(●)
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		●
11	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.		●
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable du Japon.		●
13	Prendre en charges toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

事業化調査成果概要(入札図書案)の説明・協議 ミニッツ (和訳)

中央アフリカ共和国
小学校建設計画
事業化概要説明調査
協議議事録
(最終ドラフト説明)

独立行政法人国際協力機構(以下「JICA」を記す)は、「小学校建設計画」(以下「プロジェクト」と記す)に関する事業化調査にかかる概要説明調査団を2007年7月に派遣し、協議やサイト調査そして日本での調査結果の技術的審査を経て、事業化調査最終概要書を作成した。

JICAは事業化調査最終概要書の内容を中ア側に説明し、またその内容に関する意見を聴取するため、JICA無償資金協力部第2グループ教育・職業訓練チーム、チーフ小林秀弥を団長とする、事業化調査概要説明調査団(以下「調査団」と記す)を2007年8月23日から30日までの間、派遣した。

協議の結果、双方は付属書に記述された主要事項を確認した。

バンギ、2007年8月29日

小林秀弥
調査団長
事業化調査概要説明調査団
JICA
日本

ジョナス・ゲゼワネ・ピキ
教育・養成・業務提携局長
国家教育・識字・高等教育・研究省
中央アフリカ共和国

レジナルド・ビゲ・コラ
開発パートナーシップ局長
経済・計画・国際協力省
中央アフリカ共和国

付属書

1.プロジェクト事業化調査最終概略報告書の内容

中央アフリカ政府は調査団が提出した概略報告書の内容につき基本合意をし、受け入れた。

2.教育省は調査の最終結果である仕様書や図面等を見直すことにより、入札図書を作成することが可能である。同図書に基づき実施される入札を経て行われるプロジェクトの実施及びその成果については教育省の責任となる。

3.日本の無償資金協力制度

中ア側は、2007年2月16日に両者で署名したミニッツの別紙4及び5に記載がある日本の無償資金協力制度及び中ア政府が取るべき必要な措置を理解した。

4.調査のスケジュール

JICAは確認した事項に則り、最終報告書を作成し、2007年11月までに中ア政府に提出する。

5.その他協議事項

4-1 プロジェクト概算事業費とその扱い

調査団は別紙1に添付の概算事業費につき説明した。概算事業費をプロジェクトに関連するすべての契約の署名の前に、決して、写しを取ったり第三者に公表したりしてはならないことを双方合意した。中ア側は別紙1のプロジェクト概算事業費は最終的なものでなく、修正される可能性があることを理解した。

5-2 期分けについて

期分けについては、以下に記載のある期分けに従い、工事が実施されることに双方合意した。

第1期 ; Begoua, Gobongo, Galabadja, Centre Filles, Baya Dombia

第2期 ; St.Jean, Petevo, Kina, Koudoukou, Damala, Boy-Rabe Mixte

4-3 電気および水道の引き込み工事確認結果

2007年2月および7月の現地調査時に署名したミニッツに則り、調査団は2007年8月末時点で電気および水道の引き込み工事の進捗状況を確認した。

その結果、調査団は財務省及び当該工事を担当する2つの会社との間の書簡のやりとり、すなわち、指示書及び当該会社の約束を確認した。中ア側は電気及び水設備を本計画の対象とすることを日本側に強く要望し、2007年10月末（入札図書作成完了時）までに工事を実施、完了することを約束した。

調査団は本調査結果を日本に持ち帰り、日本国政府が最終決定をすることを説明した。

5-4 免税手続き

中ア側は、免税手続きはプロジェクトによって作成される事前申請を受け行われることを説明した。

5-5 銀行口座開設

中ア側は、実施段階における中央アフリカ側負担事項、特に銀行口座の開設について理解した。中ア側はプロジェクトの実施のための資金を受け取るため、日本の銀行に口座を開設し、日本の銀行と銀行間取極（BA）を結ぶこととなる。中ア側はこれに関する予算を確保するために必要な措置をとることを約束した。

別紙：

別紙1：プロジェクト概算事業費

別紙2：被援助国負担事項

5. 事業事前評価表（事業化調査時）

事業事前計画表（事業化調査時）

<p>1. 案件名</p>
<p>中央アフリカ共和国 小学校建設計画</p>
<p>2. 要請の背景（協力の必要性・位置付け）</p>
<p>中央アフリカ共和国（以下「中ア」国という）は1997年11月、我が国に対して、バンギ市及びオンベラムポコ県における児童の学習環境の改善及び初等教育就学率の向上を目的とした教室・学校施設の建設と教育機材の整備のための無償資金協力を要請した。これを受けて日本国政府は2001年（平成13年）度案件として調査、閣議請議を経て2002年3月にはE/N等書簡署名を行い、施工業者入札まで至ったが、「中ア」国の政情不安により事業が中断した。この度改めて以下に述べる同国開発目標達成の為、2006年4月に「中ア」国政府より日本国政府に対して本計画の実施（再開）が要請された。</p> <p>「中ア」国は中期国家計画として「経済社会政策方針文書」を2006年8月に策定し、安全強化及び平和の強化、グッドガバナンス及び制度能力の強化、マクロ経済の安定化、社会サービスへのアクセス及び基礎的インフラの改善を開発計画4つの柱として掲げている。その中で社会サービスへのアクセス及び基礎的インフラの改善における優先事項の一つとして良質な基礎教育へのアクセス改善を挙げており、100教室の建設及び300教室の改修を計画している。</p> <p>また教育分野の開発計画として「万人のための教育国家行動計画（2004～2015年）」が策定され、「2015年までにすべての児童に良質な初等教育を受けさせる」という目標を掲げ、指標として6～16歳の児童の初等教育へのアクセス率を40%から100%に増加させること、教室あたりの生徒数を76人から50人に低減すること等を挙げている。</p> <p>「中ア」国の純就学率は農村部の26.7%に対して協力対象地域の都市部では64.3%である。特に都市部において教室数が不足しており、1教室あたりの生徒数が100人を超える。また既存校舎の老朽化も著しく学習環境が非常に悪い。</p> <p>上記「中ア」国の開発目標達成の為には学校の整備が必要不可欠である。</p>
<p>3. プロジェクト全体計画概要</p>
<p>(1) プロジェクト全体計画の目標（裨益対象の範囲及び規模） 首都バンギ市及びオンベラムポコ県において児童の学習環境が改善される。 《裨益対象の範囲及び規模》 中央アフリカ共和国バンギ市及びオンベラムポコ県の就学児童及び教員 35,872人</p> <p>(2) プロジェクト全体計画の成果 ア．<u>小学校が整備される。</u> イ．<u>校舎の維持管理方法が確立される。</u></p> <p>(3) プロジェクト全体計画の主要活動 ア．<u>小学校を整備する。</u> イ．<u>校舎の維持管理方法の訓練を実施する。</u></p> <p>(4) 投入 ア．<u>日本側（＝本案件）：無償資金協力 11.7億円</u> イ．相手国側 （ア）必要な人員 教職員 136人の配置・給与 27.3百万円／年 （イ）建設資機材 なし （ウ）施設の運営維持管理に係る経費 1.0百万円／年</p>

(5) 実施体制

実施機関：学校建設機材局

主管官庁：国家教育・識字・高等教育・研究省

4. 無償資金協力案件の内容

(1) サイト

中央アフリカ共和国バンギ市及びオンベラムポコ県の小学校 11 校。

(2) 概要

対象校において小学校の建設。

対象校において教室に付属する家具、備品の調達。

対象校において校舎の維持管理に関する技術指導。

(3) 相手国側負担事項

建設用地の境界の明示

建設用地内の既存構造物・樹木等の障害物撤去及び整地

電力及び給水の用地内までの引き込み

(4) 概算事業費

概算事業費 11.87 億円

(無償資金協力 11.73 億円 (第 1 期：5.55 億円、第 2 期：6.18 億円)、 「中ア」国側負担 0.14 億円)

(5) 工期

入札期間を含め 26 ヶ月の工期

(6) 貧困、ジェンダー、環境及び社会面の配慮

特になし

5. 外部要因リスク

政治、経済、治安の現状が維持される。

6. 過去の類似案件からの教訓の活用

特になし

7. プロジェクト全体計画の事後評価に係る提案

(1) プロジェクト全体計画の目標達成を示す成果指標

対象校の指標	現状 (2007 年)	計画後 (2010 年)
教室当たり児童数	120 人/教室	80 人/教室

(2) 評価のタイミング

2010 年以降 (施設完工後)

6. ソフトコンポーネント計画書

中央アフリカ共和国

小学校建設計画

事業化調査

ソフトコンポーネント計画書

平成 19 年 11 月

株式会社 福渡建築コンサルタンツ

ソフトコンポーネントを計画する背景

中央アフリカ共和国（以下「中ア」国とする）は首都バンギおよび首都に隣接するオンベラ・ムポコ県を対象に、児童の学習環境の整備を目的とする「小学校建設計画」を策定し、同計画に必要な施設の建設、関連機材の調達等を行うための資金につき、我が国政府に無償資金協力が要請され、2001年度案件として調査実施、閣議請議を経て2002年3月にはE/N等書簡署名を行い、業者入札まで行なわれた。しかしながら、同国の政情不安の影響により事業が中断し、2006年4月、改めて本計画の実施（再開）について要請がなされた。これに基づき日本国政府は、JICAに同計画にかかる事業化調査の実施採択を通知し、2007年2月より現地調査団を派遣する運びとなった。

本計画により建設される予定である小学校施設は現地の一般仕様であり、既存小学校施設と同様の維持管理方法により長期的な施設活用が期待できる。しかし維持管理活動の主体となる父母会の資金不足及び維持管理方法の不確立などの理由により十分な維持管理がなされていない学校が多く、本計画の対象校も例外ではない。また、対象校のサイト調査を行った結果、壁や屋根の補修等の大規模な修繕以前に、教室やトイレの日常的な清掃が行われている形跡はなく、ゴミや糞尿が散乱している現状が確認された。

以上の背景から、小学校施設の維持管理について解決すべき課題は以下のようにまとめられる。

（解決すべき課題）

- 1) 政府・学校・父母会それぞれの役割分担を含めた学校の運営、維持管理体制が十分に確立しておらず、活動内容、責任所在などが不明確である。
- 2) 教員、生徒、地域住民の小学校施設に対する共有意識（自分たちの学び舎を大切にしようという意識）が乏しい。
- 3) トイレの数が生徒数と比較し圧倒的に不足しているため、利用と維持管理のバランスが取れず、結果として便器に糞尿がつまり使用不能な状態となっている。
- 4) 小学校施設の清掃活動が行われていない。したがって、活動主体、管理体制、責任所在が定まっていない。
- 5) 清掃方法が確立していない。

このような状況を背景として、「中ア」国政府より本プロジェクトにより建設される施設を適切に利用するための維持管理活動方法及び体制の確立と強化を目的とした、維持管理ソフトコンポーネントの実施が要請された。本計画は、施設修繕に必要な維持管理備品の整備を先方負担事項としており、本体計画実施期間中には整備されない恐れがあること、ならびに国家教育省や父母会の組織強化と資金確保が大規模な施設修繕には不可欠であることから、本ソフトコンポーネントでは施設修繕に関する維持管理活動に対する支援は計画立案要領の指導程度に留めることとし、第一段階として日常的な清掃活動の浸透に主眼を置いたソフトコンポーネント計画を策定することとする。

ソフトコンポーネントの目標

上記の解決すべき課題に対して以下の目標を設定する。

政府、学校、生徒等の施設維持管理における役割分担が確立し、日常清掃活動・維持管理活動の実働主体、管理体制、責任所在が明確化される。
清掃活動指導がなされた学校において教員、生徒、地域住民の学校施設に対する共有意識が向上し、学校施設を大切に利用するようになり、施設の長寿命化につながる。
対象校における教員により学校施設の維持管理計画が策定され、父母会の協力が得られる地域では住民参加による簡易的な便所の建設計画が検討され、維持管理計画に盛り込まれる。
清掃活動方法が確立され、適切な清掃活動が日常的に実施される。

ソフトコンポーネントの成果

ソフトコンポーネント完了時に期待される直接的成果は以下のとおりである。

国家教育省、学校建設機材局の清掃活動指導体制確立への方向付けがなされる。
学校建設機材局及び対象校に清掃活動指導マニュアルが整備され、対象校の生徒に対しマニュアルに基づいた清掃活動指導が行われる。
対象校において生徒による清掃活動が日常的に実施される。
対象校において学校施設の維持管理計画が策定される。
対象校において住民参加による簡易的な便所の建設の可能性が検討される。

成果達成度の確認方法

上記成果の達成度を確認する指標は以下のとおりである。

学校建設機材局における担当配置と、対象校との連絡体制の整備状況、維持管理活動への政府の予算配分等について学校建設機材局に対してヒアリング調査を行う。
マニュアルを利用した清掃活動指導の授業が適切に行われているか対象校を視察する。
対象校の既存施設における清掃状況のモニタリング調査を行う。
学校レベルにおける施設運営・維持管理計画及びトイレの建設計画・予算確保の方法等について対象校教員に対してヒアリング調査を行う。

ソフトコンポーネントの活動（投入計画）

上記の各成果達成へのアプローチは以下のとおりである。

清掃活動管理に関する提案書の作成

学校建設機材局担当者に対し、本ソフトコンポーネントの意義と役割について説明する。マニュアル作成に先立ち、担当者と協力し清掃活動を普及させるために必要な措置を協議する。特に、清掃方法の伝達、清掃状況の報告、情報蓄積の手法について討議し、全国の学校における清掃活動の普及と維持管理状況の把握が将来的に可能となるような体制確立のための提案書を作成する。

清掃指導マニュアルの作成

学校建設機材局は 1989 年～1995 年、OPEC、世銀、及び BAD の援助により、バンギ市内および BANGASSOU にて、父母会、児童の両親、教員、校長、教員養成段階の生徒（教員養成学校 ENI）等、関心がある住民を対象に維持管理セミナーを開催した。その際使用した学校施設維持管理マニュアルが現存しているが、教育省の資金不足によりそれ以降は維持管理に関するセミナー活動あるいはマニュアルの配布は行われていない。本ソフトコンポーネントにおいて作成するマニュアルは上記マニュアルを基に、以下の費用をほとんどかけずに実施可能な 2 つの項目に特化した簡易版とし、貧困地域や父母会の活動が十分でない地域においても実用的なマニュアルとすることで、将来的には全国学校への普及を期待する。なお、マニュアルの内容については学校建設機材局維持管理課担当官と随時意見交換し、修正を加えることとする。

日常的な清掃活動の指導要領

学校レベルでの施設維持管理計画策定要領

日常的な清掃活動の指導要領

既存のマニュアルは父母会、教員等地域の大人を対象としたものであったが、本ソフトコンで作成するマニュアルは以下の内容を含み、教員が生徒に清掃活動を指導するための指導要領の形式をとり、施設共有意識がそれを利用する教員及び生徒全員に浸透することを図る。

衛生環境向上の重要性

日常的な清掃活動の必要性

日常的な清掃活動の方法と役割分担

生徒に対する清掃活動指導要領

清掃チェック表

その他

学校レベルでの施設維持管理計画策定要領

学校施設を長期的に有効利用するためには、上記の日常清掃活動を継続的に行うことに

加え、学校全体における施設状況の把握と問題点の認識、及びその問題解決のための計画策定を的確に行ったうえでの施設維持管理を実施することが必要である。本計画においては、実際の施設維持管理活動実施の指導は学校における維持管理備品の不足や父母会の脆弱性、及び資金確保の困難性から対象外とするが、維持管理計画の策定までをマニュアルに盛り込み、対象校における教員が的確な維持管理計画を策定できるよう指導を行うこととする。

また、便所数の圧倒的な不足が既存の便所の維持管理を困難にし、結果として使用不能な状態に陥っている現状から、住民参加による簡易的な便所の建設を促し不足を緩和・解消するため、便所の仕様、建設方法、必要な資材・労務、建設コスト等を一般人に理解しやすくまとめた形で維持管理計画の立案要領に盛り込む。

簡易便所の図面・仕様・建設方法・必要な予算
小学校レベルにおける維持管理計画策定要領
その他

清掃指導マニュアルの配布

上記のとおり作成したマニュアルを対象既存校8校に対し必要部数を印刷・製本し配布する。マニュアルは教員をターゲットとしたものであり、次項に述べるワークショップに参加させる対象校の教員数分配布することとする（1サイトあたり20冊とする）。このマニュアルは校長が一括して管理することとし、配布の際には校長より受領証を受け取ることとする。

マニュアルを活用した清掃指導の研修実施

対象校の教員がマニュアルの内容を習得するためにどのようなトレーニングとワークショップが必要かを検討し、研修内容の策定を行う。現時点で想定される研修内容は以下のとおりである。

日常的清掃指導要領に係るワークショップ

教員が生徒役、現地再委託先技術者が教師役となり、模擬授業の例を示す。

教員が教師役となり模擬授業を行い、その内容について議論する。

研修対象校の教員のマニュアルに対する理解と指導要領の方法が共有される。

維持管理計画策定要領に係るワークショップ

指導者がある学校の事例をサンプルに必要な維持管理計画策定の例を示す。

教員が自らの学校における問題点を議論し、問題意識を共有する。

教員が問題点の優先度を議論・共有し、維持管理計画策定を行う。

上記のように策定した研修プログラムを本計画対象既存校8校に対して実施する。清掃活動指導要領に関しては、ワークショップにおいて共有した指導方法に基づいて、教員より生徒に対し指導授業を実施し、清掃活動の重要性を広く認識してもらうことにより効果を発現させることを図る。

ワークショップを実施するにあたり必要と考えられる機材を以下に示す。

カード、パネル等指導用文具 ほうき、ちりとり、バケツ等施設室内清掃用具 スコップ、一輪手押車、熊手、じょうろ、草刈がま等敷地清掃用具 石鹸、マスク等衛生指導用備品
--

モニタリング調査

研修・セミナー実施後、一定の期間を置いて、研修・セミナーにより指導した活動が実施されているかどうかを現地で視察及びヒアリング調査にて確認する。具体的には以下の内容を含むモニタリングを行う。

教員の生徒に対する清掃活動指導の実施状況

生徒による日常的な清掃活動の実施状況

対象校における既存施設の清掃状況

対象校の維持管理計画の策定状況

住民参加による便所建設計画の可能性検討結果

その他

以上、これらの活動に対する実施リソース、ターゲットグループ、成果品は下表のようにまとめられる。

No.	活動内容	実施リソース	M/M (1期)	M/M (2期)	対象	成果品
1	清掃活動管理に関する提案書の作成	日本人技術者			学校建設機材局局長 学校建設機材局維持管理課	提案書
		計画・予定説明 提案書確認・協議 計	2.5日 5日 7.5日(0.25M/M)			
		現地人補佐				
		計画立上げ 提案書確認・協議 計	15日 7.5日 22.5日(0.75M/M)			
		現地 NGO 業務主任 C/P 協議 提案書作成 計	37.5日 15日 x2人 22.5日 x2人 112.5日(3.75M/M)			
2	清掃指導マニュアルの作成	日本人技術者			学校建設機材局維持管理課	マニュアル
		作成方針指導	7.5日(0.25M/M)			
		現地人補佐				
		作成方針指導 マニュアル確認 計	7.5日 15日 22.5日(0.75M/M)			
		現地 NGO 業務主任 マニュアル作成 マニュアル修正 計	52.5日 37.5日 x2人 15日 x2人 157.5日(5.25M/M)			
3	清掃指導マニュアルの配布	現地 NGO マニュアル配布	研修実施時に印刷・配布	研修実施時に印刷・配布	計画対象既存校8校 校長(1期3校、2期5校)	受領書
4	清掃指導研修の実施	日本人技術者			計画対象既存校8校 教員(1期3校、2期5校)	研修報告書
		研修方針指導	15日(0.5M/M)			
		現地人補佐				
		研修方針指導 研修結果確認 計	15日 15日 30日(1.0M/M)	15日 15日 30日(1.0M/M)		
		現地 NGO (2人) 業務主任 研修実施 (約20日/サイト) 計	60日 3サイト 60日 x2人 180日(6.0M/M)	105日 5サイト 105日 x2人 315日(10.5M/M)		
5	モニタリング調査	日本人技術者			計画対象既存校8校(1期3校、2期5校)	実施状況報告書 完了報告書
		モニタリング監督 成果報告 計	12.5日 2.5日 15日(0.5M/M)	12.5 2.5日 15日(0.5M/M)		
		現地人補佐				
		モニタリング監督	15日(0.5M/M)	15日(0.5M/M)	学校建設機材局局長	
		現地 NGO (2人) 業務主任 モニタリング実施 計	15日 15日 x2人 45日(1.5M/M)	15日 15日 x2人 45日(1.5M/M)		

ソフトコンポーネントの実施リソースの調達方法

本ソフトコンポーネントにおける日本側の活動内容は、主として提案書・マニュアルの作成及びワークショップの開催にある。したがって、仏語および現地語にて学校建設機材局カウンターパートや教員とコミュニケーションが取れる現地人を最大限活用することを検討する。2007年2月の現地調査において、本ソフトコンポーネントの再委託先候補として、以下のNGOにヒアリングを行った。各NGOの概要は以下の表に示すとおりである。

ICDI (Integrated Community Development International)

ICDIはアメリカを本拠とする開発を通してキリスト教の布教を目的とするNGOで、中央アフリカでは2004年より活動を行っており、主な活動分野はHIV/AIDSに対する啓発活動と井戸掘削である。2006年までの2年間で全国60箇所の井戸を掘削し、33団体にたいするHIV/AIDSに対する啓発活動を行っており、2006年上半期のプロジェクト投資額は67,564,808FCFAであり、資金の大半は教会からの寄付金による。その他、バンギ周辺において孤児のための診療所建設の経験がある。地域住民の生活向上において飲料水の確保が最重要課題であるとの認識の下、現在は井戸掘削プロジェクトを主体に活動しているが、資金不足のため計画目標数(200箇所)に達せず停滞している状況である。中央アフリカ事務局長を務めるZokoé氏は、過去教育大臣、保健大臣等政府の要職を経験しており、教育の衛生環境改善につながる本計画に多大な興味を示していた。本計画の再委託にあたって、セミナー開催による啓発活動のノウハウも十分有していると考えられるが、財務状況において不安がある。

CREPA (Centre Régional pou l'Eau Potable et l'Assainissement)

CREPAはブルキナファソに本拠を構える地域規模の国家間組織であり、飲料水、下水への持続的アクセスを推進し、衛生に対する行動変化の促進することを目的とし、中西部アフリカの仏語圏17カ国において活動を広げている。主にスイス協力部(DDC)、スウェーデン国際開発機構(ASDI)から資金の提供を受けており、中央アフリカでは2004年8月より井戸掘削・便所建設と周辺住民への啓蒙活動を主体とした衛生環境改善に向けた活動を始めた。2006年には本計画対象校であるBEGOUA校においてUNICEFと協同し便所棟及び教員宿舎の雨水タンクを建設した。現在、地方の25校において井戸及び便所の建設計画を行っている。給水分野のエンジニア、社会学者等で構成する4人を1組のチームとして各村に派遣し、井戸・便所の建設を指揮する傍ら、教師に対する維持管理指導を通じて地域住民への啓蒙活動を行う。CREPAは本計画への参加に意欲的であり、同時に十分な人材・ノウハウを有していると考えられ、有力候補の一つである。

COOPI (Cooperazione Internazionale)

COOPIはイタリアを本拠地とする国際NGOで、中央アフリカでは1974年より活動を行っており、主な活動分野は健康、教育、農村開発、緊急人道支援である。教育分野では、地方における校舎や井戸の改修を実施する傍ら、コミュニティ教員の養成を行っている。各サイトにつきバンギで訓練された5人の普及員を2~5日間対象地域に派遣し、教員候補に対する教職指導をすると同時に、地域住民に対して教育に対する意識向上の

ためのセミナーを開催し、コミュニティ教員の給与のための住民負担を促し、その管理方法なども指導している。資金、人員ともヒアリングを行った4つのなかでは最も充実しているが、本ソフトコンポーネントのような施設維持管理指導の経験はなく、本計画の受注意思はなかった。

Caritas Bangui

国際カリタスは1951年に認可された社会活動、救援活動団体で、国際NGO組織であり、Caritas Banguiは1996年に設立されバンギ市及びオンベラムポコ県を対象に、啓発活動、緊急支援、人間開発分野などにおいて活動を広げ、特に教育分野では児童に対するHIV/AIDSに対する啓蒙活動を展開している。現在までに3,000人の児童に対して啓蒙活動を実施しており、活動内容はワークショップの開催とマニュアル作成及び配布、モニタリング評価と、本計画の一連の活動内容と一致している。バンギ事務所には中央指導者として4人の技術者及び社会学者を配置し、各地域に1人ずつ訓練された活動員を派遣して啓蒙活動を実施する。サイトあたりの実施期間は約1~2週間であり、実施後活動員は資金管理を含めた活動内容報告書を作成し中央に提出した後、実施状況について中央指導チームからモニタリング評価が実施される。最新版の年次報告書は作成中であり入手できず各プロジェクトの具体的な実施状況は掴めなかったが、本計画に対して意欲的であり、また実施するキャパシティはあるとの印象を受けた。

これら4団体について、本ソフトコンポーネントの実施能力に対する検討結果は以下の表に示すとおりであり、CREPAに再委託することが最も適切であると考えられる。

検討項目	IDCJ	CREPA	COOPI	Caritas
類似業務の経験				
啓蒙活動の経験				
便所建設指導の経験	×		×	×
本ソフトコンに必要な人材				
社会学者の有無	不明			
建築技術者の有無			×	×
財務状況	×			×
本ソフトコンの受注意欲			×	
総合評価			×	

ソフトコンポーネントの成果品

清掃活動・維持管理活動管理体制確立に係る提案書
清掃指導・便所建設指導マニュアル
ワークショップ実施結果報告書
モニタリング調査報告書（ヒアリング・アンケート結果含む）
完了報告書

ソフトコンポーネントの概算事業費

（単位：千円）

	第 1 期	第 2 期	合計
ソフトコンポーネント概算事業費	11,807	5,266	17,073
内現地再委託費	2,780	2,338	5,118

相手国実施機関の責務

学校建設機材局

本ソフトコンポーネントは本小学校建設計画の対象校 11 校のうち、既存校 8 校を対象として実施する。これはバングィ市内の小学校でもごく一部の数であり、将来的には「中ア」国全土の小学校において日常的に清掃活動が行われ施設の持続的な利用を可能にするため、また、維持管理計画を学校レベルで策定し、その情報を中央省庁が管理し適切な予算配分をすることで施設の維持管理を可能にするためには、本ソフトコンポーネントで作成されるマニュアルを全国の小学校に配布し、ワークショップを開催するとともに、それを管理する体制が「中ア」国政府に確立される必要がある。

本ソフトコンポーネントにおいては学校建設機材局の維持管理課担当官と協議の上、上記管理体制確立のための提案書を作成し「中ア」国政府に提示するが、「中ア」国政府にはその提案書に基づいた管理体制の確立及び予算配分が求められる。

対象校教員

本ソフトコンポーネントにおいては、教員を対象に清掃活動の生徒への指導要領を指導するワークショップを開催する。対象となる教員はワークショップへの積極的な参加と、その後の生徒たちに対する適切な清掃活動指導を行うことが求められる。

7. 参考資料 / 入手資料リスト

番号	名 称	形態 図書・ビデオ 地図・写真等	机ジナル 北-	発行機関	発行年
1	DOCUMENT CADRE DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE (DCPES) 18MOIS	図書	コピー	経済計画国際協力省	2006年8月
2	PLAN NATIONAL D'ACTION DE L'EDUCATOIN POUR TOUS 2004-2015	図書	コピー	MENAESR	2004年4月
3	PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE	図書	コピー	国会議事堂	2005年8月
4	SPECIFICATIONS POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AINSI QUE LES ARTISANS (公定価格)	図書	コピー	公共建築・住宅・都市計画省	1992年
5	DECRET No. 06.388 PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU MENAESR ET FIXANT LES ATTRIBUTIONS DU MINISTRE	図書	コピー	共和国大統領	2006年1月
6	REGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE BANGUI	図書	コピー	公共建築・住宅・都市計画省	
7	ANNUAIRE DES STATISTIQUES DE L'EDUCATION 2003-2004	図書	コピー	MENAESR	
8	CONNAITRE ET ENTRETENIR NOTRE ECOLE	図書	机ジナル	MENAESR	1994年10月
9	ARRETE PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSPECTIONS ACADEMIQUES ET FIXANT LES ATTRIBUTIONS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE	図書	コピー	MENAESR	1993年4月
1 0	LOI DE FINANCES 2007	図書	コピー	「中ア」国政府	
1 1	LOI DE FINANCES 2006	図書	コピー	「中ア」国政府	
1 2	LOI DE FINANCES 2005	図書	コピー	「中ア」国政府	
1 3	Synthèse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation Décembre 2003	図書	机ジナル	国勢調査中央事務所	2006年2月
1 4	COOPI en REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Rapport d'Activités 2006	図書	机ジナル	COOPI	
1 5	CATALOGUE DE FORMATION 2007	図書	机ジナル	CREPA	
1 6	RAPPORT D'ACTIVITES DU DEUXIEME SEMESTRE 2005	図書	コピー	ICDI	
1 7					
1 8					
1 9					
2 0					

8. その他の資料・情報

8-1 KINA 校敷地使用許可レター（仏文）

Eglise Baptiste UFEB de KINA
Comité de Gestion

AUTORISATION

Nous soussignés, Membres du Comité de Gestion de l'Eglise Baptiste UFEB de KINA, réunis à une Assemblée, approuvons l'action du Gouvernement Japonais par la mise en œuvre du Projet de Construction d'Ecoles Primaires en République Centrafricaine; marquons notre accord pour l'exécution sans encombre du programme destiné à l'école KINA sur le site actuel de ladite école.

En foi de quoi la présente autorisation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

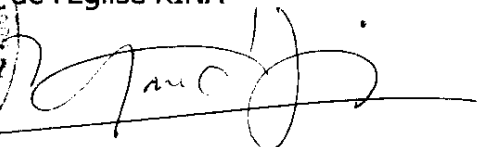
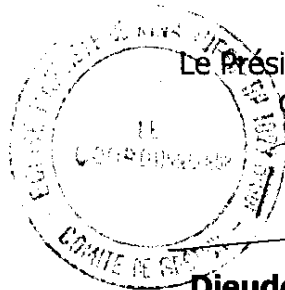
Fait à Bangui le **28/02/2007**

Un Membre du Comité.



Jean Marie AGOUTOCO

Le Président du Comité de Gestion
de l'Eglise KINA



Dieudonné NGOUZOU MANDJI

KINA 校敷地使用許可レター（和訳）

KINA UFEB バプティスト教会
管理委員会

許可書

我々、以下に署名する KINA UFEB バプティスト教会管理委員会メンバーは、総会を開き、中央アフリカにおける小学校建設プロジェクトの実施による日本政府の活動に同意し、KINA 小学校の現在のサイトにおいて、同校に対するプログラムが障害なく実施されることに合意する。

上記に基づき、本許可証はしかるべき事項に使用され、役立させられるものとする。

バンギ市、2007年2月28日

委員会メンバー
会長

KINA 教会管理委員会

Jean Marie AGOUTOCO
GOUZOUMANDJI

Dieudonné



B.P. 880 Avenue de l'Indépendance Tél.Sd : 61 20 22/Ct : 61 30 48 – Fax : 61 54 43 – E-Mail : enerca2007@yahoo.fr

DIRECTION GENERALE

N° 046 /07.DGE

Bangui, le 28 AOU 2007

MESSAGE PORTE

ORIGINE : DIRECTEUR GENERAL DE L'ENERCA P.I.

DESTINATAIRE : DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DES FINANCES, DES MINES,
DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

TEXTE

Nous accusons réception de votre Message Porté n° 618/07 du 27 courant, relatif à l'alimentation en électricité de 11 écoles à Bangui et ses environs.

En réponse, nous vous assurons de la disponibilité de l'ENERCA à réaliser les travaux demandés. Des devis de branchement seront établis à cet effet pour le compte du Ministère de l'Education Nationale.

Considérations distinguées.

Jean KOUTELE
Directeur Général de l'ENERCA P.I.

Ampliation :

- PCA : pour info
- DGE : -//-

ENERCA

ENERGIE CENTRAFRICAINE

B.P. 880 Avenue de l'Indépendance Tél.Sd : 61 20 22/Ct : 61 30 48 – Fax : 61 54 43 – E-Mail : enerca@enerca.org

DIRECTION GENERALE

N° 047 /07.DGE

Bangui, le

MESSAGE PORTE

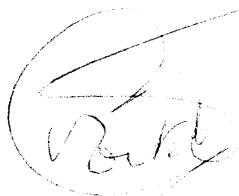
ORIGINE : DIRECTEUR GENERAL DE L'ENERCA P.I.

DESTINATAIRE : DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DES FINANCES, DES MINES,
DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

TEXTE

En complément du Message Porté n° 046/07.DGE du 28/08/2007, concernant l'électrification des 11 écoles de Bangui et ses environs (objet de votre Message Porté n° 618/07 du 27/08/2007), nous vous informons que les dits travaux peuvent être achevés au plus tard le 15 octobre 2007.

Restant à votre disposition, recevez l'expression de nos sentiments distingués.



Jean KOUTELE

Directeur Général de l'ENERCA P.I.

Ampliation :

- PCA : pour info
- DGE : -//-
- DC : pour suivi

DIRECTION DE CABINET

URGENT

Bangui, le 27 AUG 2007

N° 618 /07/MFMEH/DIRCAB.-

DC

Pour devis à produire pour le Ministère de l'Éducation N° le
Si vous voulez des précisions quant aux emplacements, contacter le Dir Cab du Min. des Finances

13H58mn

MESSAGE - PORTE

EXPEDITEUR : LE DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DES FINANCES, DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE... **BANGUI**

le 28/08/07

DESTINATAIRE : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ENERCA. **BANGUI**

G

TEXTE

URGENCE SIGNALEE STOP DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DES ECOLES PRIMAIRES EN RCA STOP HONNEUR VOUS DEMANDER DE BIEN VOULOIR PRENDRE DES DISPOSITIONS TECHNIQUES POUR L'INSTALLATION DE BRANCHEMENET D'ELECTRICITE DANS LESDITES ECOLES STOP.

CONSIDERATION DISTINGUEE STOP ET FIN.



Gastien-Bertrand KOLIOS

COURRIER ARRIVEE
ENREGISTRE LE 28/08/07
SOUS N° 21 88 / DC

COURRIER ARRIVEE
ENREGISTRE LE 27 AOU 2007
SOUS LE N° 1903/DCR

MINISTÈRE CHARGÉ DU SÉCRÉTARIAT
GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
ET DES RELATIONS AVEC LE
PARLEMENT

Direction de Cabinet

DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

BANGUI, LE 04 JUIN 2007

N° 478/MCSGGRP/DIR-CAB /DGAG.-

LE MINISTRE CHARGÉ DU SÉCRÉTARIAT
GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT ET DES
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

A

Monsieur le Ministre des Finances
et du Budget.

- BANGUI -

DCR pour Juin

OBJET : Notification des décisions du Conseil des Ministres
relative au projet Japonais de Construction
des Ecoles Primaires en RCA.

J'ai l'honneur de vous rappeler que le Conseil des Ministres, réuni le
jeudi 10 Mai 2007, sous la très haute présidence de Son Excellence le Général
d'Armée François BOZIZE, Président de la République, Chef de l'Etat, vous a
instruit de décaisser au profit du Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la somme
de trente millions (30.000.000) de F.CFA, pour l'exécution des travaux
préparatoires du projet Japonais de constructions courant 2008, de onze (11)
écoles avec clôtures, en guise de contrepartie de notre pays.

Je vous notifie ce qui précède pour des dispositions pratiques à
prendre.

AMPLIATIONS : (ATCR)

- PR/CE ;
- PM/CG ;
- Mini. Education (Pour Info) ;
- Mini. Logement (Pour Info) ;

Signature
Laurent NGON BABA

COURRIER ARRIVÉ
DATE 04 JUIN 2007
1936/RENDRES

5 COUT APPROXIMATIF DU PROJET

5-1 Coût approximatif du Projet

Pour exécuter le présent Projet par la coopération financière non remboursable du Japon, le coût nécessaire du Projet est près de 500 millions de yens pour la 1^{ère} phase et près de 720 millions de yens pour la 2^{ème} phase respectivement. Suivant les conditions d'estimation indiquées ci-dessous, la ventilation des coûts pour chacune des deux parties concernées, répartis sur la base des mesures à prendre par le Japon et la Centrafrique qui sont mentionnées plus haut, est estimée comme suit :

1) Coût à la charge du Gouvernement du Japon

Répartition	Montant (millions de yens)			Remarques
	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	Total	
Coût de construction	470,2	655,0	1 125,2	
Frais de travaux directs	304,8	458,4	763,2	
Frais des installations provisoires générales	38,4	49,5	87,9	
Frais des chantiers	91,9	98,6	190,5	
Frais généraux	35,1	48,5	83,6	
Coût de conception et supervision	78,6	68,5	147,1	
Frais de conception d'exécution	18,7	18,7	37,4	
Frais de gestion d'approvisionnement	48,6	42,4	91,0	
Frais de la Composante Soft	11,3	7,4	18,7	
Total	548,8	723,5	1 272,3	

2) Frais à la charge de la partie centrafricaine

[Pendant l'exécution]

i) Installation de branchements d'électricité	6 600 000 FCFA
ii) Installation de branchement d'eau	6 600 000 FCFA
iii) Nivellement, aménagement du terrain, enlèvement des bâtiments	10 868 000 FCFA
vi) Travaux de nivellement du terrain de nouvelles écoles	31 700 000 FCFA
v) Travaux de la Composante Soft	340 000 FCFA
Total	56 108 000 FCFA (13,5 millions de yens)

[Après l'exécution du Projet : annuel] F

i) Salaire d'enseignants embauchés de plus : 68 salles de classe 136 personnes	110 000 000 FCFA
ii) Gestion et maintenance des infrastructures scolaires	3 000 000 FCFA
iii) Frais d'eau	580 000 FCFA
iv) Frais d'électricité	650 000 FCFA
Total	113 584 000 FCFA (27,3 millions de yens)

Annexe-1. Concept sommaire

Résumé des composants faisant l'objet de la coopération par site

N°	Nom d'école	Infrastructure/Installation						Mobilier/équipement								Composante Soft					
		Nombre de bâtiments par style				Nombre de salles de classe à construire	Nombre de blocs sanitaires	Longueur de la clôture extérieure		Installation éclairage	Installation d'eau	Table-banc pour élèves	Bureau et chaise pour enseignant	Bureau et chaise pour Directeur d'école	Armoire pour salles de classe		Armoire pour enseignant	Armoire pour Directeur d'école	Etagère pour magasin	Tableau noir	
		4 salles à un étage	6 salles à un étage	8 salles à un étage	3 salles sans étage			Longueur totale (m)	Longueur de front (m)												
1	Damala		2			12	2	346	100	0	0	204	24	2	12	4	2	2	2	24	-
2	Gobongo				4	12	2	651	130	0	0	204	24	2	12	4	2	4	4	24	-
3	Galabadjia			1		8	2			0		136	16	0	8	2	0	1	1	16	0
4	Koudoukou		2	1		20	4			0	0	340	40	0	20	6	0	3	3	40	0
5	Baya Dombia		1	1		14	3	246	69	0	0	238	28	2	14	4	2	2	2	28	-
6	Kina	1				4	1	248	44	0	0	68	8	0	4	2	0	1	1	8	0
7	Petevo		1		1	9	2	488	168	0	0	153	18	0	9	3	0	2	2	18	0
8	St. Jean				2	6	1	670	197	0	0	102	12	0	6	2	0	2	2	12	0
9	Centre Filles					6	1			0		102	12	0	6	2	0	1	1	12	0
10	Boy Rabe Mixte		1			6	1	494	162	0	0	102	12	0	6	2	0	1	1	12	0
11	Begoua		2			12	2	651	200	0	0	204	24	0	12	4	0	2	2	24	0
	Total	1	10	3	7	109	21	3 794	1 070	11	9	1,853	218	6	109	35	6	21	218	218	8 écoles

敷地内電気引込工事契約書（和訳）

中央アフリカ共和国
統合-尊厳-労働

ENERCA（中央アフリカ・エネルギー公社）

総局

No.046/07.DGE

バンギ、2007年8月28日

手交通達

発信元：ENERCA 所長臨時代理

宛先：財務・鉱山・エネルギー・水利省 官房長

本文

我々はバンギ及びその周辺における 11 校の電気供給に関する 今月 27 日付 No.618/07 の手交通達を受領したことをここにお知らせします。

返答として、我々は ENERCA がご依頼のあった工事の実施につき、対応することを保証します。国家教育省のために、この件のための引き込み（工事）の見積書を作成することとします。

敬具

写し：理事長（通知）

ENERCA 所長（通知）

Jean KOUTELE
ENERCA 所長臨時代理

中央アフリカ共和国

統合-尊厳-労働

ENERCA (中央アフリカ・エネルギー公社)

総局

No.047/07.DGE

バンギ

手交通達

発信元：ENERCA 所長臨時代理

宛先：財務・鉱山・エネルギー・水利省 官房長

本文

2007年8月28日付 No.047/07.DGE 手交通達の補足として、バンギ及びその周辺の11校の電気設備（2007年8月27日 No.618/07 の貴手交通達の対象）につき、当該工事は遅くとも2007年10月15日までに終了することをここにお知らせします。

敬具

写し：理事長（通知）

ENERCA 所長（通知）

DC（モニタリングのため）

Jean KOUTELE
ENERCA 所長臨時代理

財務・鉱山・エネルギー・水利省

官房

中央アフリカ共和国

統合-尊厳-労働

バンギ、2007年8月27日

No.618/07/MFMEH/DIRCAB.

手交通達

送り主：財務・鉱山・エネルギー・水利省 官房長 バンギ

宛先：ENERCA 所長殿 バンギ

本文

至急、通達する。中央アフリカにおける小学校建設プロジェクトにおいて、当該小学校における電気の引き込み設備のための技術的措置をとるよう依頼する。

敬具

Gastien-Bertrand KOLIOS

政府官房・議会関係担当省

官房

政府活動局

中央アフリカ共和国

統合-尊厳-労働

バンギ、2007年6月4日

No. 478/MCSGGRP/DIR-CAB/DGAG.-

政府官房・議会関係担当大臣 より

財務予算大臣 殿 宛て

バンギ

件名：中央アフリカにおける小学校建設の日本のプロジェクトに関する閣議決定の通知

François BOZIZE 閣下の大統領府にて、2007年5月10日に行われた閣議で、わが国の負担分として、日本の2008年における外堀付き11校の建設プロジェクトの準備工事の実施のため、国家教育・識字・高等教育・研究省向けに、30,000,000CFAフランの支出を貴殿に対し、指示したことをここにお知らせします。

実際取るべき措置のために上記を通知します。

写し：(議事録として)

大統領府/CE

首相府/CG

国家教育・識字・高等教育・研究省(情報提供)

公共建物改修・都市計画・住宅省(情報提供)

Laurent NGON BABA

8-3 敷地内給水引込工事契約書 (仏文)



DIRECTION GENERALE

N° 112 /07/DG.-

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

Bangui, le **27 AOUT 2007**

Le Directeur Général de la SODECA

A

Monsieur le Directeur de Cabinet
du Ministre des Finances, des Mines,
de l'Energie et de l'Hydraulique

BANGUI

*Objet : Réalisation des branchements d'eau des écoles primaires
à construire par la coopération Japonaise*

Ref : M-P n°619/07/MFB/DIRCAB.-

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Nous accusons réception de votre message porté sus référencée.

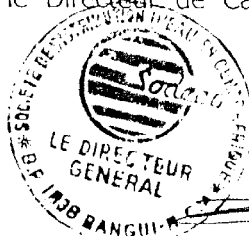
Nous réaffirmons que nous nous engageons à exécuter les travaux de
branchement des 11 écoles primaires à construire dans le cadre de la Coopération
Japonaise et à les achever au plutard le 31 octobre 2007.

Etant disposé à collaborer pour la pleine réussite de ce projet ;

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'expression de notre
parfaite considération./-

Ampliations :

- Ministre de l'éducation
- PCA/SODECA



P.O le DAF, **Pierre Alfred LEBARAMO**

MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET

DIRECTION DE CABINET

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

Bangui, le 27 Aout 2007

N° /07/MFB/DIRCAB.-

MESSAGE – PORTE

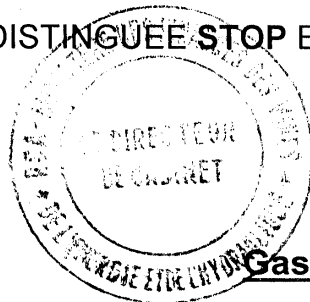
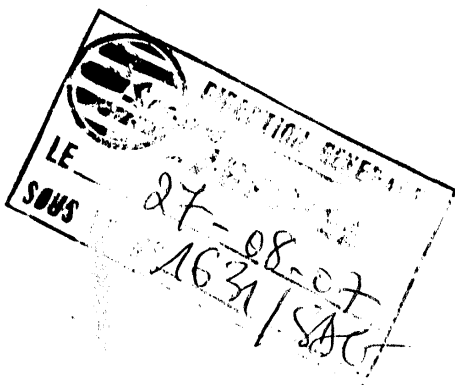
EXPEDITEUR : LE DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DES FINANCES,
DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE
L'HYDRAULIQUE... BANGUI

DESTINATAIRE : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE SODECA.. BANGUI

TEXTE

URGENCE SIGNALEE **STOP** DANS LE CADRE DU PROJET DE
CONSTRUCTION DES ECOLES PRIMAIRES EN RCA **STOP** HONNEUR
VOUS DEMANDER DE BIEN VOULOIR PRENDRE DES DISPOSITIONS
TECHNIQUES POUR L'INSTALLATION DE BRANCHEMENET D'EAU
COURANTE DANS LESDITES ECOLES **STOP**.

CONSIDERATION DISTINGUEE **STOP** ET FIN.




Gastien-Bertrand KOLIOS

MINISTÈRE CHARGÉ DU SECRETARIAT
GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
ET DES RELATIONS AVEC LE
PARLEMENT

Direction de Cabinet

DIRECTION GENERALE DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

BANGUI, LE 04 JUIN 2007

N° 173 /MCSGGRP/DIR-CAB /DGAG.-

LE MINISTRE CHARGE DU SECRETARIAT
GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DES
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

A

Monsieur le Ministre des Finances
et du Budget.

- BANGUI -

DGR
10 Juin 2007

OBJET : Notification des décisions du Conseil des Ministres
relative au projet Japonais de Construction
des Ecoles Primaires en RCA.

J'ai l'honneur de vous rappeler que le Conseil des Ministres, réuni le
jeudi 10 Mai 2007, sous la très haute présidence de Son Excellence le Général
d'Armée **François BOZIZE**, Président de la République, Chef de l'Etat, vous a
instruit de décaisser au profit du Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la somme
de trente millions (30.000.000) de F.CFA, pour l'exécution des travaux
préparatoires du projet Japonais de constructions courant 2008, de onze (11)
écoles avec clôtures, en guise de contrepartie de notre pays.

Je vous notifie ce qui précède pour des dispositions pratiques à
prendre.

AMPLIATIONS : (ATCR)

- PR/CE ;
- PM/CG ;
- Mini. Education (Pour Info) ;
- Mini. Logement (Pour Info).

287

Laurent NGON BABA

COURRIER ARRIVE
DATE 04 JUIN 2007
1936/REMPESB

5 COUT APPROXIMATIF DU PROJET

5-1 Coût approximatif du Projet

Pour exécuter le présent Projet par la coopération financière non remboursable du Japon, le montant nécessaire du Projet est près de 500 millions de yens pour la 1^{ère} phase et près de 720 millions de yens pour la 2^{ème} phase respectivement. Suivant les conditions d'estimation indiquées ci-dessous, la ventilation des coûts pour chacune des deux parties concernées, répartis sur la base des mesures à prendre par le Japon et la Centrafrique qui sont mentionnées plus haut, est estimée comme suit :

1) Coût à la charge du Gouvernement du Japon

Répartition	Montant (millions de yens)			Remarques
	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	Total	
Coût de construction	470,2	655,0	1 125,2	
Frais de travaux directs	304,8	458,4	763,2	
Frais des installations provisoires générales	38,4	49,5	87,9	
Frais des chantiers	91,9	98,6	190,5	
Frais généraux	35,1	48,5	83,6	
Coût de conception et supervision	78,6	65,1	143,7	
Frais de conception d'exécution	18,7	18,7	37,4	
Frais de gestion d'approvisionnement	48,6	42,4	91,0	
Frais de la Composante Soft	11,3	7,4	18,7	
Total	548,8	723,5	1 272,3	

2) Frais à la charge de la partie centrafricaine

[Pendant l'exécution]

i) Installation de branchements d'électricité	6 600 000 FCFA
ii) Installation de branchement d'eau	6 600 000 FCFA
iii) Nivellement, aménagement du terrain, enlèvement des bâtiments	10 868 000 FCFA
vi) Travaux de nivellement du terrain de nouvelles écoles	31 700 000 FCFA
v) Travaux de la Composante Soft	340 000 FCFA
Total	56 108 000 FCFA (13,5 millions de yens)

[Après l'exécution du Projet : annuel] F

i) Salaire d'enseignants embauchés de plus : 68 salles de classe 136 personnes	110 000 000 FCFA
ii) Gestion et maintenance des infrastructures scolaires	3 000 000 FCFA
iii) Frais d'eau	580 000 FCFA
iv) Frais d'électricité	650 000 FCFA
Total	113 584 000 FCFA (27,3 millions de yens)

敷地内給水引込工事契約書（和訳）

SODECA（中央アフリカ水供給公社）
総局

No.112/07/DG.-

中央アフリカ共和国
統合-尊厳-労働

バンギ、2007年8月27日

SODECA 所長より

財務・鉱山・エネルギー・水利省 官房長殿 宛
バンギ

件名：日本の協力による建設予定の小学校の水の引き込み工事の実施

REF：M-P No.619/07/MFB/DIRCAB-

拝啓

官房長殿

参照書簡に引用した貴殿からの通達を確かに受領しました。

我々は日本の協力で建設される 11 の小学校の引き込み工事を実施、そして、工事は遅くとも 2007 年 10 月 31 日までの完了を約束することを、ここに再度確認いたします。

我々は同案件の成功のためにご協力いたします。

敬具

写し：国家教育・識字・高等教育・研究省
理事長/SODECA

Pierre Alfred LEBARAMO
総務財務局長

財務予算省

官房

中央アフリカ共和国

統合-尊厳-労働

バンギ、2007年8月27日

No.619/07/MFB/DIRCAB.-

手交通達

送り主：財務・鉱山・エネルギー・水利省 官房長 バンギ

宛先：SODECA 所長殿 バンギ

本文

至急、通達する。中央アフリカにおける小学校建設プロジェクトにおいて、
上記小学校における水の引き込み設備のための技術的措置をとるよう依頼する。

敬具

Gastien-Bertrand KOLIOS

政府官房・議会関係担当省

官房

政府活動局

中央アフリカ共和国

統合-尊厳-労働

バンギ、2007年6月4日

No. MCSGGRP/DIR-CAB/DGAG.-

政府官房・議会関係担当大臣 より

財務予算大臣 宛て

バンギ

件名：中央アフリカにおける小学校建設の日本のプロジェクトに関する閣議決定の通知

François BOZIZE 閣下の大統領府にて、2007年5月10日に行われた閣議で、わが国の負担分として、日本の2008年における外堀付き11校の建設プロジェクトの準備工事の実施のため、国家教育・識字・高等教育・研究省向けに、30,000,000CFAフランの支出を貴殿に対し、指示したことをここにお知らせします。

実際取るべき措置のために上記を通知します。

写し：(議事録として)

大統領府/CE

首相府/CG

国家教育・識字・高等教育・研究省(情報提供)

公共建物改修・都市計画・住宅省(情報提供)

Laurent NGON BABA